



Assemblée générale

Soixante-sixième session

16^e séance plénière

Jeudi 22 septembre 2011, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Zinsou (Bénin),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 30.

Allocution de M. Bronislaw Komorowski, Président de la République de Pologne

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Pologne.

M. Bronislaw Komorowski, Président de la République de Pologne, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Bronislaw Komorowski, Président de la République de Pologne, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Komorowski (*parle en polonais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter cordialement M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser de l'État du Qatar pour son élection en tant que Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Je l'assure de notre plein appui aux efforts qu'il déploie en ce sens.

Je suis honoré de prendre, au nom de mon pays, la parole à la présente session de l'Assemblée générale,

et de pouvoir m'adresser en ce lieu historique aux représentants de tous les pays du monde. Notre participation à la présente session est également l'occasion de dialoguer, de nous familiariser avec les problèmes que rencontrent les pays des différentes régions du monde et de connaître leurs réalisations et leurs aspirations, ainsi que leurs préoccupations et leurs craintes. C'est en fait l'occasion de réfléchir à la manière de relever les défis qui se posent à l'humanité – c'est-à-dire à nous tous.

Je m'exprime ici au nom d'un pays qui, au cours des 20 dernières années, est devenu un symbole de changement positif – un changement qui requiert courage et travail acharné. Au moment de l'effondrement du système communiste, la Pologne était un pays dont l'économie étatique était dévastée et la société paupérisée. C'était un pays incertain de ses frontières et de sa place en Europe. Grâce à de profondes transformations économiques et politiques, la Pologne est devenue un pays doté d'une démocratie stable et d'une économie dynamique. C'est devenu un pays qui contribue de manière importante aux relations internationales en Europe, ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité dans son environnement immédiat et au-delà.

Depuis 2008 et la crise financière, l'économie polonaise a maintenu un taux de croissance positif. Elle est le seul pays de l'Union européenne à y être parvenu. Cela a été possible grâce au travail et à l'esprit d'entreprise du peuple polonais et grâce au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-50872 (F)



Merci de recycler 

courage des gouvernements successifs qui ont su prendre des décisions difficiles.

Pour ce qui est de sa politique étrangère, la Pologne entretient des relations de bon voisinage avec les pays d'Europe centrale et orientale, ce qui consolide la sécurité et l'unité de l'Europe. L'une des caractéristiques de la politique étrangère polonaise demeure sa solidarité avec les nations qui aspirent à vivre dans la liberté, sur la base de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Cette obligation dérive de notre expérience nationale, de l'expérience de la lutte non violente menée par le syndicat Solidarité, qui a ouvert la voie aux transitions démocratique et économique dans les pays de l'ancien bloc communiste.

Nous sommes prêts aujourd'hui à partager notre expérience. Telle est la démarche active et cohérente que nous avons adoptée vis-à-vis des sociétés de l'Europe de l'Est et, récemment, des sociétés des pays arabes, dont certaines se sont lancées dans un défi similaire à celui qui fut le nôtre il y a 20 ans. Nous leur souhaitons bonne chance, ainsi que courage et persévérance, dans leur lutte pour le changement, mais aussi pour garantir le dialogue et la communication avec tous ceux qui peuvent prendre part à ce processus. Notre expérience nationale nous a enseigné que parfois l'incapacité de communiquer, de trouver des compromis et de surmonter les divisions internes – l'incapacité de s'ouvrir au dialogue avec ceux qui étaient encore récemment considérés comme des ennemis – entrave le progrès et peut faire échouer des mouvements en faveur de changements majeurs et nécessaires.

Aujourd'hui, je prends la parole au nom du pays qui occupe la présidence du Conseil de l'Union européenne (UE). L'Union est devenue, ces dernières décennies, un laboratoire où se réalisent des avancées considérables dans le domaine des relations internationales. Le début du processus d'intégration, avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, il y a 60 ans, a été une révolution copernicienne dans les relations internationales. Un mécanisme capable d'empêcher la guerre entre des pays qui semblaient être en permanence en conflit les uns avec les autres était né. Les ennemis jurés sont devenus des amis irremplaçables. Le nombre de pays à faire le choix de la coopération plutôt que du conflit n'a cessé de croître.

Cela a permis à l'Europe de connaître une période de paix sans précédent, rendu possible le

développement économique et social, non seulement sur le plan des marchés, mais aussi dans le domaine des droits de l'homme, et permis d'égaliser les niveaux de développement. L'Union européenne garantit la sécurité à ses membres, stimule leur développement et fournit une aide aux régions et aux groupes sociaux les moins développés. Cela est possible grâce à un principe de solidarité qui s'étend au-delà des frontières nationales.

L'Union européenne a introduit une nouvelle manière d'envisager les relations internationales dans le monde. Elle rassure ses voisins et est un modèle et un exemple pour diverses régions du monde, où les initiatives d'intégration s'inspirent toutes de l'expérience européenne. L'Union européenne participe en outre activement au processus visant à instaurer un ordre mondial meilleur pour tous. Les progrès que le monde a connus après la guerre froide en matière de droits de l'homme, de sécurité internationale et réduction des armements, de protection de l'environnement, de développement durable ainsi que dans de nombreux autres domaines, sont pour la plupart le résultat des initiatives et de l'action de l'Union européenne – comme M. Herman Van Rompuy, le Président du Conseil européen, l'a déclaré plus tôt (voir A/66/PV.15).

Je suis convaincu que non seulement les difficultés actuelles de l'Europe – liées pour l'heure à la situation financière de certains de ses États membres – seront surmontées, mais que l'UE sortira renforcée de la crise. Je suis également convaincu que le modèle social européen et le modèle de relations que l'UE entretient avec le monde extérieur resteront une référence importante pour d'autres régions du monde. La Pologne, qui exerce actuellement la présidence du Conseil de l'Union européenne, ne ménagera aucun effort pour que l'Europe reste engagée dans les affaires mondiales et demeure un partenaire fiable, comme elle l'a toujours été. La solidarité de l'Europe avec le monde et son ouverture resteront notre priorité.

Les défis auxquels se heurte la communauté internationale sont considérables. Les relations internationales au cours de la décennie qui vient de s'écouler ont été agitées et difficiles. L'avènement de cette décennie a été marqué par les tragiques attentats perpétrés ici-même à New York, le 11 septembre 2001. Le spectre du terrorisme mondial s'est alors déployé sur le monde, qui a craint que les organisations terroristes puissent un jour faire usage d'une arme de destruction massive. Heureusement, nos pires craintes

ne se sont pas matérialisées, et il a été possible de réduire considérablement la menace terroriste.

Dans le même temps, le climat résultant de la guerre contre le terrorisme a été un obstacle à l'instauration de la confiance, au renforcement de la stabilité internationale et au règlement d'autres problèmes importants. Au cours de la dernière décennie, nous avons dû faire face à des tensions croissantes entre les riches et les pauvres, et entre des pays et des régions du monde plus ou moins développés. Des signes de méfiance entre les cultures se sont fait jour. Les négociations sur le changement climatique, le nouveau cycle de négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les négociations sur la non-prolifération sont dans l'impasse. Le processus de paix au Moyen-Orient n'avance pas. En plus de ces tendances négatives, la communauté internationale a été frappée par la crise financière en septembre 2008.

Nous ne pouvons pas ignorer ces phénomènes et signes inquiétants. Il y a cependant lieu d'être optimiste et de croire que nous pouvons surmonter les difficultés et apporter une réponse efficace aux problèmes. La croissance économique enregistrée dans de nombreux pays ou régions autrefois considérés comme sous-développés ou appartenant au Tiers-Monde est encourageante. De nombreux pays ont su saisir les possibilités offertes par la mondialisation et donner à leurs sociétés des perspectives de développement et de prospérité. L'attitude responsable de nombreux gouvernements, au sein du Groupe des Vingt et au-delà, a permis d'éviter que les turbulences financières de 2008 ne se transforment en une crise économique semblable à la Grande dépression de 1929. L'ouverture et l'interdépendance l'ont emporté sur le protectionnisme et le nationalisme économique. La même approche devrait prévaloir concernant l'initiative du Président Barack Obama en faveur de la réduction et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Printemps arabe, malgré les faits tragiques qui l'entourent, est un pas de plus dans la marche des pays de diverses régions du monde vers la démocratie et la participation des personnes et des sociétés aux prises de décision, sur la base du respect de leurs aspirations à vivre dans la liberté et la prospérité. Il s'agit d'aspirations à vivre en harmonie avec des valeurs et des normes qui, contrairement à ce que l'on pensait encore récemment, ne sont pas propres à l'Occident. Tout le monde, partout, a le droit d'adhérer à ces

valeurs; il est toutefois nécessaire de respecter les caractéristiques et dimensions locales de ces droits et aspirations, qui ne peuvent être dissociés de leur contexte culturel.

La voie à suivre pour régler les grands problèmes mondiaux nous conduit inévitablement vers l'ONU et les institutions spécialisées du système. Il n'y a pas si longtemps, le risque de marginalisation de l'ONU ou de création de structures parallèles était réel. Le rôle de l'ONU, tel que défini par la Charte et les textes fondamentaux de l'Organisation, en particulier les documents adoptés entre 2000 et 2005, reste indispensable. En Pologne, nous allions optimisme et réalisme, aussi avons-nous un faible pour l'adage selon lequel notre Organisation n'a pas été créée pour conduire l'humanité au ciel mais pour la sauver de l'enfer.

L'Organisation doit accomplir de nombreuses tâches dans le but de protéger la communauté internationale des crises et de l'empêcher de régresser sur le plan international. L'ONU doit préserver le caractère civilisé des relations qui existent actuellement entre les pays, dont un élément essentiel consiste à renoncer à la violence et à favoriser l'autodétermination des peuples, la démocratie et la prospérité.

Je considère que les principales tâches de notre Organisation s'inscrivent dans le cadre adopté dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (*résolution 60/1*), axé sur les trois piliers que sont le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Je suis conscient de la complexité et de l'ampleur des problèmes liés au développement, notamment ceux relatifs aux échanges commerciaux, à la finance, à la croissance économique, à la protection de l'environnement et à l'aide au développement. Je connais les limites de l'ONU dans ce domaine où les principaux instruments sont en fait entre les mains d'entités privées – sociétés de capitaux, banques, places boursières et fonds d'investissement. Mais l'ONU et ses organismes spécialisés, les institutions de Bretton Woods et d'autres ont démontré par le passé qu'ils pouvaient apporter une contribution très utile dans ce domaine.

Aujourd'hui, notre Organisation doit veiller à ce que les plus pauvres et les personnes qui en ont réellement besoin reçoivent effectivement une aide. Ils sont les plus durement touchés par la crise. Nous sommes tenus d'enrayer le fléau de la faim dans le

monde et d'apporter une aide pour lutter contre les pandémies et assurer l'accès à l'eau potable. Si un revenu de subsistance minimum, des soins de santé et une éducation de base ne sont pas garantis, il est difficile d'attendre des plus pauvres et de ceux qui sont réellement dans le besoin qu'ils commencent à s'en sortir par eux-mêmes.

Nous devons adopter un nouveau modèle pour les échanges économiques mondiaux. L'équilibre du monde exige des États dont les exportations sont largement supérieures aux importations qu'ils évoluent vers un modèle de croissance stimulée par la consommation nationale. D'ailleurs, c'est la demande intérieure qui a sauvé la Pologne des effets de la crise économique de 2008. Si nous ne parvenons pas à établir un équilibre entre ces deux types d'économie – l'une axée sur les exportations, l'autre sur les importations – le système mondial risque d'être encore plus ébranlé. Les pays en développement doivent assumer un rôle grandissant dans l'économie mondiale. Ils ont notamment une responsabilité à l'égard des pays les moins avancés, qui ne doit pas uniquement prendre la forme d'importations, car cela entrave le développement du potentiel de ces derniers en matière de production industrielle et d'exportation. Les institutions du système des Nations Unies et les entités qui ne relèvent pas de l'ONU, telle l'OMC, doivent contribuer à l'évolution de ce nouveau modèle.

La question de la sécurité internationale, au sens le plus large comme au sens le plus strict du terme, appelle une nouvelle approche. Ici, je m'en tiendrai au sens le plus strict. La Pologne a tout intérêt à ce que des progrès soient accomplis dans la réduction des stocks d'armes nucléaires et classiques. Nous sommes préoccupés par la perspective d'une nouvelle course aux armements, ainsi que par l'augmentation des dépenses consacrées aux armements au niveau mondial. Il faut prêter une plus grande attention aux catégories d'armes qui tuent le plus aujourd'hui. Ces armes provoquent des conflits, principalement internes, et sont le principal facteur d'instabilité dans différentes régions du monde. C'est sous cet angle que nous devons envisager la réforme de la Conférence du désarmement. Nous appuyons pleinement les efforts que le Secrétaire général déploie en ce sens.

La sécurité au sens large, le respect des droits de l'homme et les différentes formes de transition vers la démocratie, autrement dit les efforts pour instaurer une paix durable, sont tributaires de la capacité de communiquer, de négocier et de trouver des compromis.

À cet égard, le rôle de l'ONU est irremplaçable. L'ONU a été, est et doit rester la principale instance et le principal instrument de médiation internationale. En Pologne et en Europe, nous connaissons par expérience la valeur de ce moyen de régler des problèmes sociaux et politiques difficiles. La table ronde polonaise de 1989 a ouvert la voie à la transformation de l'Europe de l'Est. Je suis convaincu de son utilité dans le processus lancé par le Printemps arabe, en particulier en ce qui concerne la situation difficile en Syrie, un pays de grande culture et de grande tradition islamiques. Nous sommes prêts à partager cette expérience avec les sociétés intéressées. La médiation est un moyen irremplaçable de parvenir à une paix juste et durable.

Cela vaut aussi pour le règlement des problèmes très délicats soulevés par les relations entre Israël et ses voisins, notamment l'Autorité palestinienne. J'invite instamment l'ONU et le Secrétaire général à utiliser activement ce moyen d'instaurer la confiance et la paix entre des peuples, des cultures et des groupes sociaux différents qui souvent, et pour des raisons légitimes, se retrouvent dans une situation de conflit, voire de guerre.

L'esprit de solidarité doit imprégner les activités de notre Organisation, qui vise à la paix, à la sécurité, au développement et au respect des droits de l'homme. *Si vis pacem para solidaritatem* (si tu veux la paix, prépare la solidarité) (A/55/PV.17, p. 32) sont les mots prononcés ici en 2001 par Wladyslaw Bartoszewski, ancien prisonnier d'Auschwitz et ancien Ministre polonais des affaires étrangères. L'esprit de solidarité a été la source de la réussite polonaise depuis 1989, et demeure une valeur et une force pour toute l'Union européenne. Cet esprit reste néanmoins nécessaire à l'échelle mondiale en cette période d'ouverture et d'interdépendance entre les pays, les économies et les sociétés. Cela suppose d'avoir conscience de l'unité du genre humain et de la profonde communauté d'intérêts qui lie les membres de la communauté internationale, sans quoi on ne relèvera pas efficacement les défis qui se posent à la communauté internationale. Je n'ai mis en relief que quelques exemples à cet égard.

Pour terminer, étant donné que je suis là, je ne peux m'empêcher de rappeler les paroles importantes de mon illustre compatriote, le pape Jean Paul II, qui à l'occasion d'une allocution prononcée dans cette salle en octobre 1995, a déclaré :

« La réponse à la peur qui obscurcit l'existence humaine au terme du XX^e siècle, c'est l'effort commun pour édifier la civilisation de l'amour, fondée sur les valeurs universelles de la paix, de la solidarité, de la justice et de la liberté. Et l'«âme» de la civilisation de l'amour, c'est la culture de la liberté : la liberté des individus et des nations, vécue dans un esprit oblatif de solidarité et de responsabilité ». (A/50/PV. 20, p. 6)

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Pologne de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Bronislaw Komorowski, Président de la République de Pologne, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de M. Mwai Kibaki,
Président de la République du Kenya**

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Kenya.

M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Kibaki (parle en anglais) : Je saisis cette occasion pour féliciter une fois encore le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que ses longues années de service diplomatique et d'expérience lui seront d'un grand secours pour faire en sorte que les travaux de la présente session soient pleinement couronnés de succès. Je voudrais également féliciter S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa nomination pour un deuxième mandat. Cela témoigne de la confiance que nous avons tous en ses qualités de dirigeant.

Le XXI^e siècle nous confronte à des défis nouveaux et complexes en matière de sécurité, des défis qui émanent, entre autres, de tout un éventail de facteurs politiques, économiques, financiers et

environnementaux. La présente session de l'Assemblée générale nous donne plusieurs possibilités de relever ces défis auxquels nous nous heurtons tous. La première d'entre elles est la promotion de la médiation en tant qu'outil de gestion des conflits et de règlement pacifique des différends entre les États et à l'intérieur des États.

Sur ce point, le rôle des organisations régionales en matière de médiation et de règlement des différends revêt une importance grandissante. Sur le continent africain, l'Union africaine et des organisations régionales telles que la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) continuent de poser des jalons importants dans la recherche de la paix et de la sécurité mondiales. L'Assemblée le sait, l'IGAD est à l'avant-garde des efforts visant à instaurer la paix en Somalie et au Soudan. Je suis heureux que, sur ces deux dossiers, le rôle joué par le Kenya ait été et demeure crucial.

Le 9 juillet, nous avons assisté à la naissance d'une nouvelle nation, le Soudan du Sud. Je saisis cette occasion pour féliciter la République du Soudan du Sud et lui souhaiter la bienvenue au sein de la communauté des nations. L'indépendance du Soudan du Sud et son admission dans le système des Nations Unies est le fruit d'intenses négociations menées sous les auspices de l'Autorité, avec la caution de l'Union africaine et de la communauté internationale. Ce succès atteste du potentiel que recèlent les organisations régionales pour régler des conflits complexes et profondément ancrés. Je tiens à rappeler que le Kenya reste disposé à travailler tant avec le Soudan qu'avec le Soudan du Sud, par l'entremise de l'IGAD ainsi qu'au niveau bilatéral, pour appuyer leurs efforts en faveur du règlement des questions en suspens au titre de l'Accord de paix global conclu. Je suis confiant que les dirigeants du Soudan comme du Soudan du Sud continueront de faire la preuve de leur engagement, de leur courage et de leur détermination dans cet effort. Nous continuerons également à appuyer activement le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan, dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki.

L'amélioration enregistrée récemment à Mogadiscio sur le plan de la sécurité nous incite à beaucoup d'optimisme. Elle est le résultat des efforts concertés du Gouvernement fédéral de transition, et de l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de la communauté internationale. Le

départ d'Al-Chabab de Mogadiscio est l'occasion ou jamais de faire bloc autour de la Somalie afin de consolider les acquis obtenus jusqu'à présent. J'exhorte l'ONU et la communauté internationale à la saisir, en appuyant l'IGAD et en travaillant en partenariat avec le Gouvernement fédéral de transition afin de rétablir durablement la paix et la stabilité en Somalie.

En premier lieu, j'appelle la communauté internationale à renforcer l'AMISOM dans son mandat en lui fournissant les ressources et toutes les fonctions d'appui qui s'imposent. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra disposer des capacités nécessaires pour étendre son champ d'action et son contrôle. En outre, nous devons appuyer le Gouvernement fédéral de transition dans la mise en œuvre de l'Accord de Kampala, qui prévoit toute une série de processus politiques nécessaires à l'instauration d'une paix et d'un développement durables en Somalie.

Les défis complexes que représentent les changements climatiques demeurent manifestes dans la corne de l'Afrique. Comme l'Assemblée générale le sait, la région connaît actuellement sa pire sécheresse depuis 60 ans, laquelle a entraîné une grave crise qui frappe plus de 12 millions de personnes. La région doit faire face à des contraintes environnementales de plus en plus fortes et au problème de la perte des moyens de subsistance, tandis que l'on se dispute toujours plus des ressources sans cesse plus limitées. En outre, cette situation provoque parfois des conflits armés entre collectivités voisines. Face à cette réalité, nous devons impérativement renforcer nos capacités régionales en matière de système d'alerte rapide et de mécanismes d'intervention adéquats.

Compte tenu de l'ampleur des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, une action de longue haleine s'impose. À cet égard, le Kenya espère que la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Durban, sera à la hauteur des attentes de l'Afrique en ce qui concerne l'appui aux mesures d'adaptation. Par ailleurs, le Kenya pense que les organisations internationales travaillant sur les questions d'environnement seront rationalisées et bénéficieront d'un appui suffisant. À cet égard, la transformation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en institution spécialisée des Nations Unies, comme le recommande l'Union africaine, sera d'une importance décisive. J'espère que

le Sommet de Rio prévu l'année prochaine entérinera cette position en optant pour ce renforcement du mandat du PNUE.

Enfin, je ne saurais conclure mon allocution aujourd'hui sans réitérer une fois de plus la position du Kenya sur la question palestinienne. Le Kenya croit à la solution à deux États permettant de sauvegarder l'intégrité territoriale de la Palestine à l'intérieur des frontières de 1967, et d'assurer et garantir la paix et la sécurité d'Israël. Par conséquent, nous espérons que la Palestine sera accueillie au sein du concert des nations en tant que Membre à part entière de l'ONU.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Kenya de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Mikhail Saakashvili, Président de la Géorgie

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Géorgie.

M. Mikhail Saakashvili, Président de la Géorgie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la Géorgie, S. E. M. Mikhail Saakashvili, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Saakashvili (parle en anglais) : C'est bien sûr un grand honneur, en même temps qu'une profonde responsabilité, que de prendre la parole au nom de mon peuple devant l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

L'ONU est le grand legs de la communauté internationale au siècle dernier, une institution née à la fois des crimes les plus monstrueux de l'histoire et de la capacité de l'humanité de faire face aux conséquences de ces crimes, d'en tenir compte et de les surmonter. Ces contradictions de l'homme, entre « le plus haut des cieux et le plus profond de l'abîme », pour reprendre les termes de Friedrich Schelling, sont symbolisées par les deux anniversaires remarquables que nous marquons cette année. Je suis surpris que personne dans cette salle n'ait évoqué le fait que cette

année marque le vingtième anniversaire de l'effondrement de l'Union soviétique, qui a permis de libérer des nations captives et d'émanciper des peuples opprimés, de réaliser les rêves de millions de personnes, de mettre un terme à plusieurs décennies de guerre froide ainsi qu'à une course apocalyptique aux armements nucléaires et de faire entrer les relations internationales dans une ère nouvelle. Cet événement n'aura évidemment pas été, contrairement à ce qu'a affirmé un dirigeant nostalgique, la plus grave catastrophe géopolitique du XX^e siècle. Il n'a pas davantage marqué, comme en ont rêvé certains analystes ou diplomates, la fin de l'histoire.

Dix ans plus tard, dans cette ville même, s'est produit un autre événement historique qui était, cette fois, une véritable catastrophe. Il nous rappelait de la pire des manières que l'histoire n'était pas terminée et qu'elle demeurerait tragique. En ce terrible jour, même ceux qui ne faisaient que peu de cas d'une décennie de guerres sinistres dans les Balkans et le Caucase, en Afrique et en Afghanistan, ont dû abandonner l'illusion qu'un nouvel ordre mondial débarrassé de conflits était apparu pour de bon.

Les attentats contre New York et Washington visaient, plutôt qu'un pays donné, un ensemble de valeurs et un mode de vie : la liberté et la démocratie. Ce jour-là, le 11 septembre 2001, nous a rappelé que le monde était toujours un champ de bataille – pas un champ de bataille entre religions, comme l'ont affirmé de nombreuses personnes, ni entre pays, mais plutôt un champ de bataille au sein de chaque religion, de chaque pays et de chaque culture; un champ de bataille entre ceux qui cherchent à construire et ceux qui cherchent à détruire, entrent ceux qui optent pour la liberté et ceux qui se sont promis de l'éliminer; un champ de bataille entre le nihilisme et l'idée même de la civilisation.

Dix ans plus tard, les soulèvements remarquables qui se sont produits dans le monde arabe viennent de nous donner encore autant de preuves que l'histoire n'a pas de fin, mais qu'il n'y a pas non plus de choc des civilisations. Au contraire, un appel universel à la liberté s'élève même dans des régions où certains doutaient qu'il puisse un jour être entendu. Il y est répondu par un effort monstre pour l'étouffer. Au moment où je parle, le plus haut des cieux et le plus profond de l'abîme sont de nouveau en conflit. En tant que dirigeants, nous nous devons d'intervenir et de parler franchement, de décider et d'agir.

Le premier anniversaire que j'ai évoqué tout à l'heure, la chute de la tyrannie soviétique, continue d'avoir aujourd'hui d'importantes répercussions. Lorsque, il y a 20 ans, le moment est venu pour nous, anciens sujets de la bureaucratie soviétique – étudiants, artistes, dissidents, travailleurs, hommes et femmes, vieux et jeunes – l'histoire était loin d'être finie, au contraire : une nouvelle histoire commençait. Le communisme avait figé notre volonté dans un musée froid et fermé. Lorsqu'il s'est effondré, les portes de l'histoire se sont rouvertes en grand. Nous nous sommes retrouvés confrontés du jour au lendemain au meilleur comme au pire. Le meilleur émanait des nations qui se sont rapidement intégrées à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les autres – comme la population de mon pays, la Géorgie – ont été livrés à la merci d'États déchus, de troubles civils, de guerres, du nettoyage ethnique et de l'occupation étrangère.

Il y a deux ans, du haut de cette même tribune, j'ai évoqué deux moyens de laisser le communisme derrière nous et de réintégrer l'histoire : celui qu'a choisi Václav Havel et celui pour lequel a opté Slobodan Milošević, la démocratie libérale et la tolérance d'un côté, l'autoritarisme et le nationalisme ethnique de l'autre. En d'autres termes, certains hommes choisissent la liberté alors que d'autres érigent des barrières mentales et physiques contre cette même liberté.

À ces derniers, qui considèrent toujours l'élargissement de l'Union européenne ou de l'OTAN comme une menace, je tiens à dire que la guerre froide a pris fin en décembre 1991 et qu'ils ne devraient pas avoir peur d'avoir des voisins démocratiques qui souhaitent rejoindre des groupes démocratiques plus importants. Il n'y a dans aucune de ces capitales de programme caché ou de complot secret visant à compromettre la souveraineté des grands pays. La guerre froide a pris fin il y a 20 ans, et lentement, trop lentement, de nouvelles règles apparaissent. Cependant, même ces règles sont encore trop rarement appliquées.

Petit à petit, les tyrans commencent à craindre qu'on leur demande un jour de répondre de leurs crimes. Je suis convaincu que le nettoyage ethnique et les autres crimes de guerre qui ont entaché mon pays et tant d'autres seront de moins en moins tolérés. C'est la raison précise de l'existence de l'ONU, n'est-ce pas? L'ONU existe pour faire du monde un monde un peu meilleur, pour finalement mettre en vigueur les règles,

chartes, lois et principes sur lesquels nous nous sommes tous mis d'accord.

Il est temps de comprendre que le monde a changé et qu'une armée, aussi puissante puisse-t-elle paraître, ne peut au bout du compte défier la volonté du peuple; qu'un gouvernement, aussi solide paraisse-t-il, ne peut, de manière unilatérale et en toute liberté, démembrer des pays souverains; et que nous ne sommes pas en 1938 ou en 1968, mais en 2011.

Au moment où je parle, l'armée de la Fédération de Russie occupe 20 % du territoire souverain de la Géorgie, ce en quoi elle viole le droit international et l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008. Au moment où je parle, près de 500 000 déplacés et réfugiés – pour un pays totalisant moins de 5 millions d'habitants – continuent de souffrir parce qu'on leur dénie leur droit, un droit réaffirmé plus d'une dizaine de fois par cet organe, au retour dans leur maison et leur village. Ils ne peuvent rentrer car à Moscou, un dirigeant étranger a décidé que leur maison ne leur appartenait plus.

À ce cynisme et cette brutalité nous répondons par des appels à la justice et des engagements en faveur de la paix. L'année dernière, le 23 novembre, j'ai pris la parole devant le Parlement européen et solennellement promis que la Géorgie n'aurait jamais recours à la force pour libérer celles de ses régions qui sont actuellement occupées par la Fédération de Russie. Bien que la Charte des Nations Unies nous autorise à le faire, comme nous le savons bien, nous avons renoncé définitivement à l'action militaire pour rétablir notre intégrité territoriale. L'engagement que j'ai pris devant le Parlement européen est juridiquement contraignant; j'ai envoyé à cet effet des lettres au Secrétaire général, à l'ONU et aux autres organisations internationales.

Il y aura bientôt un an que la Géorgie a renoncé à faire usage de la force. Un an s'est écoulé, et nous attendons toujours que les dirigeants russes répondent à ce geste de paix. Malheureusement, au lieu du dialogue, nous n'avons eu pour toute réponse qu'une dizaine d'attentats terroristes contre la Géorgie, attentats directement organisés et supervisés par des officiers des services secrets russes identifiés comme tels, ce qu'ont confirmé plusieurs acteurs internationaux.

La guerre froide est terminée, mais certains dirigeants ne le savent toujours pas et continuent de penser en termes de sphères d'influence, de domination des zones étrangères proches et de jeux à somme nulle. La guerre froide est terminée, mais les embargos, le

chantage et les diktats barbares sont toujours de rigueur contre l'Ukraine, la République de Moldova et le Bélarus. La guerre froide est terminée, mais même les États baltiques doivent lutter contre la manipulation de leur paysage politique démocratique et les jeux néocoloniaux dont sont victimes leurs minorités. La guerre froide est terminée, mais la vieille coutume soviétique qui consiste à jouer sur les haines ethniques et religieuses est toujours bien présente. C'est particulièrement vrai dans le trou noir qu'est devenu le nord du Caucase, où ce jeu est synonyme de violence barbare, de déplacements et de mort pour des centaines de milliers de personnes.

La Géorgie répond à ces politiques barbares et dangereuses en ouvrant ses frontières, en invitant les populations à participer à des échanges, des débats et des dialogues, en tentant de surmonter les embargos sur l'information, en essayant de jeter de nouveaux ponts entre les nations – ces ponts essentiels que les autres essaient systématiquement de détruire. La Géorgie répond à l'escalade militaire par des programmes qui visent à sortir les enfants de la pauvreté en leur donnant accès aux technologies modernes – ordinateurs, Internet – et par la construction d'hôtels, de nouveaux boulevards et de pistes cyclables. La Géorgie répond aux méthodes du passé en embrassant les promesses de l'avenir et beaucoup d'autres encore – des nouveaux systèmes de soins de santé, des centaines de nouveaux hôpitaux, des programmes perfectionnés visant à lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles, et l'assurance pour tous.

La fin de la guerre froide a inauguré une ère de possibilités et de turbulences, elle a libéré les dynamiques locales d'une manière à la fois tragique et jubilatoire, et elle a provoqué un flux constant dans l'ordre mondial. Elle a laissé libre cours à la haine, aux conflits ethniques, au terrorisme de masse, aux génocides et à de nombreuses autres catastrophes. Mais elle a également généré des émancipations fantastiques.

Pensons aux révolutions « de couleur » en Europe de l'Est, au développement éblouissant de l'Asie, à la progression de la démocratie en Afrique, ou plus récemment au Printemps arabe; rien de tout cela n'aurait été possible si l'Union soviétique existait toujours en tant qu'acteur mondial qui représente une menace mondiale sur tous les continents, notamment l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Depuis 1991, l'histoire est devenue de plus en plus imprévisible, et elle passe violemment du plus haut des cieux au plus profond de

l'abîme auquel Schelling faisait référence. En effet, qui aurait jamais pu prévoir les conséquences mondiales de l'acte désespéré d'un Tunisien de 26 ans, Mohamed Bouazizi, dans la ville reculée de Sidi Bouzid?

Un pauvre homme, quelque part, a été privé de ses droits par un policier autoritaire et, comme en lointain écho de l'expérience du Tchèque Jan Palach face aux chars russes en 1968, il s'est immolé. Ce formidable acte de désespoir a littéralement mis le monde sens dessus dessous.

Quelques dictateurs sont en prison ou en fuite; des régimes considérés comme intouchables se sont effondrés; des constitutions nouvelles, des ordres nouveaux naissent. Toute une région et une culture, que certains, dans des pays plus développés, avaient péjorativement cataloguées comme inaptes à la démocratie ont donné au monde entier, notamment aux pays développés, une leçon de liberté.

Ces éruptions de l'histoire sont toujours une surprise. Elles requièrent de nous tout l'étonnement radical qu'Aristote a considéré comme étant le bégaiement de la philosophie, le premier pas vers la vraie sagesse et une émancipation radicale de nos préjugés et de nos dogmes.

Ils étaient très peu nombreux ceux qui ont prévu les révolutions qui ont balayé l'Europe de l'Est et l'Europe centrale en 1989 ou les révolutions « de couleur » qui ont suivi 15 ans plus tard. Et ils étaient encore moins nombreux ceux qui ont prévu Tunis, le Caire, Benghazi et Tripoli. L'appel populaire à la liberté, qui a secoué le monde en 2011, est la meilleure et la plus décisive des réponses à la haine qui a motivé voici 10 ans les attentats contre cette ville.

Lorsque les peuples sont enfin libres de vivre leur vie comme ils l'ont voulu, de pratiquer leur métier, d'élever leurs enfants, de faire connaître leurs idées et d'exprimer leurs doléances, la marge dont disposent les terroristes pour attirer de nouvelles recrues ou les démagogues pour semer la haine ethnique se réduit comme une peau de chagrin.

La coopération internationale entre polices, armées et services de renseignement dans la guerre contre Al-Qaïda au cours de la dernière décennie a été et est encore essentielle s'agissant de protéger les libertés. Je suis fier que la Géorgie ait fait plus que son dû dans le cadre de l'action internationale en Afghanistan. Je suis fier de nos milliers de soldats qui risquent tout pour vaincre le mouvement international

de la haine et je tiens à rendre hommage à ceux qui ont fait le sacrifice suprême sur le champ de bataille. Je suis fier de nos policiers, engagés dans la lutte contre le trafic nucléaire. Je suis fier que la Géorgie soit devenue un fournisseur, et non pas seulement un consommateur, de sécurité internationale.

Je suis fier de tous cela, mais je ne sais que trop qu'on ne vaincra par l'extrémisme et qu'on n'éliminera pas le terrorisme par les seuls moyens militaires et policiers. Le terrorisme et l'extrémisme ne peuvent être vaincus que si la liberté, la démocratie et la prospérité s'étendent au monde entier.

Voilà pourquoi nous nous sommes réellement réjouis des efforts déployés par le Président des États-Unis, M. Obama, et la Présidente du Brésil, M^{me} Rousseff, en faveur du lancement de l'Open Government Partnership. Le monde doit répondre à l'appel universel de ceux qui réclament liberté et justice, et seule une réponse coordonnée à cet appel peut garantir notre sécurité à long terme.

La Géorgie est prête et disposée une fois de plus à faire encore plus que ce qui est attendu d'elle dans le cadre de cette action. Notre expérience et les transformations postrévolutionnaires des huit dernières années pourraient bien s'avérer utiles, en effet, aux pays nouvellement libérés.

Nous n'avons pas toujours été libres. Nous avons été un État totalement défaillant, une économie à la dérive, un pays ravagé par la corruption et par des structures autoritaires. En 2003, une révolution populaire pacifique a mis au pouvoir une jeune équipe de réformateurs. Du jour au lendemain, nous étions en charge d'un pays fragile dans un environnement géopolitique hostile. Nous avons découvert très vite que les slogans, les roses, les bannières et autres outils que nous utilisions en tant que dirigeants de l'opposition et de la société civile ne suffisaient plus. Nous avons découvert, en fait, que les révolutions ce n'est pas seulement, et pas même principalement, des foules rassemblées dans les rues, mais que c'est essentiellement, après le soulèvement, un long et difficile processus de réformes.

Voici le principal défi que doivent relever la Tunisie, l'Égypte et la Libye. Les images édifiantes de gens célébrant la libération sur la Place Tahrir ou de citoyens libyens dansant à l'intérieur des palais de Muammar Kadhafi, appartiennent déjà au passé. Le succès de ces révolutions dépendra de ce qui arrivera

après que les légions de journalistes de CNN, de la BBC et d'Al-Jazeera auront plié bagages.

C'est à ce moment précis que l'expérience de la Géorgie – forte de ses réussites et de ses échecs – pourrait s'avérer utile. Évidemment, nous n'avons pas réussi dans tout ce que nous avons entrepris, et nous avons fait beaucoup d'erreurs. Mais nous avons aussi enregistré d'étonnants résultats.

Au lendemain de la révolution des roses, nous avons licencié l'ensemble du personnel de nos forces de police. La Géorgie a vécu pendant trois mois sans le moindre policier. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le taux de criminalité a considérablement baissé au cours de cette période. Pourquoi? Non seulement parce que la police avait une large part de responsabilité dans la criminalité, mais aussi parce que nos concitoyens avaient le sentiment d'avoir enfin leur mot à dire sur le sort de leur pays et d'en être les agents vivants dans une phase particulière de l'histoire du pays, phase où tout semblait possible, où les valeurs présidaient au choix des politiques et où l'on avait le sentiment d'écrire son propre avenir. Ce sentiment est le véritable moteur de l'histoire et notre meilleur allié contre les extrémistes. Mais c'est un sentiment fragile qu'on doit nourrir et renforcer.

En Géorgie, nous avons pu maintenir jusqu'ici vivace ce sentiment grâce à un processus permanent de réforme mesuré à une série d'objectifs fixés. Grâce aux transformations radicales opérées au sein de nos forces de police, de nos services de douanes, des services des impôts et des structures bureaucratiques, et grâce au sentiment généralisé, dans le public, que le peuple est acteur de ces transformations, nous avons, depuis 2003, bien plus progressé que tout autre État du monde en ce qui concerne notre score dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency international. Nous sommes désormais deuxième ou troisième parmi les États les moins corrompus d'Europe, selon une étude de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Nous avons mis en place un climat extrêmement favorable à l'investissement fondé sur l'efficacité, la transparence et la primauté du droit. Nous sommes depuis officiellement considérés comme l'un des endroits du monde où il est le plus facile de faire des affaires. La Banque mondiale a classé la Géorgie, sur la base de cinq années de données statistiques, au premier rang mondial en matière de réformes économiques. Aucun pays n'a progressé autant que

nous au cours de ces cinq années. Nous sommes de plus classés au premier rang, en Europe orientale et centrale, pour notre climat propice aux affaires puisque, comme je l'ai dit, nous représentons l'un des endroits dans le monde où il est le plus facile de faire des affaires.

L'étude menée en 2011 par la BERD sur les pays en transition distingue la Géorgie comme le pays de la région qui a le mieux réussi son processus de renforcement des institutions, à égalité avec les pays européens développés.

Il reste encore beaucoup à faire, bien évidemment. Nous sommes plus décidés que jamais à poursuivre dans la voie des réformes et à continuer de construire notre démocratie, alors même que nous restons dans la ligne de mire des canons hostiles des chars stationnés à 40 kilomètres de notre capitale.

Bien sûr, la voie qui mène à un gouvernement démocratique efficient est semée d'embûches, mais il n'y en a pas d'autre. Bien sûr, les gens seront impatients et déçus, mais il n'existe d'autre solution que pour faire entendre cet appel de la liberté. Voilà pourquoi il importe de répondre à cet appel et de dissuader ceux qui veulent l'étouffer.

Voilà pourquoi nous avons approuvé l'intervention menée par l'OTAN en Libye à l'initiative du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis. Le fait même que le Conseil national de transition a sa place ici à l'Assemblée et que Kadhafi ne peut plus prendre la parole du haut de cette tribune devrait être source d'espoir pour nous tous. Le fait même que cette action a été approuvée par le Conseil de sécurité montre que cet organe peut en fait être le cadre essentiel de la défense des droits de l'homme.

Le double anniversaire que nous célébrons – l'anniversaire de la chute de l'empire soviétique et la commémoration du 11 septembre – continue de nous placer face à la nécessité de répondre à cette question centrale : que faire pour que l'espace laissé au fil des 20 dernières années par la chute des dictateurs et par les progrès technologiques devienne un espace de paix plutôt que qu'un espace de violence, un espace de tolérance plutôt que d'extrémisme et un espace de liberté plutôt que de nouvelles formes d'esclavage?

L'histoire jugera notre génération à l'aune du temps mis à répondre à cette question, particulièrement sur une série de théâtres d'opérations de premier plan, dans ce que les gens qualifient à tort de conflits gelés,

dans ma région et autour, dans les nombreux pays de la communauté internationale qui subissent encore le joug de la tyrannie et dans des lieux comme les États arabes qui viennent de connaître un printemps de liberté et qui entament le dur travail des réformes.

Wael Ghonim, le jeune cadre égyptien de Google qui a contribué à mettre en contact et à mobiliser tant de ses concitoyens dans les mouvements pour la liberté, a comparait récemment les nouvelles révolutions, telles que celle vécue par son pays, à une espèce de Wikipédia : ce sont des projets ambitieux et ouverts auxquels tout le monde peut contribuer.

La nécessité d'y contribuer s'applique à nous aussi. En tant que dirigeants de nos pays et en tant que décideurs clefs, nous pouvons et nous devons apporter notre contribution. Soyons à la hauteur de cet impératif de l'histoire. Apportons tous notre pierre pour éviter le plus profond de l'abîme et tendre au contraire vers les cieux les plus hauts.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Géorgie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Mikhail Saakashvili, Président de la Géorgie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Leonel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine

Le Président par intérim : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocation du Président de la République dominicaine.

M. Leonel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Leonel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Fernández Reyna (parle en espagnol) : D'emblée, nous voudrions exprimer nos plus chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur du Qatar, l'éminent Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour sa récente élection en tant que Président de l'Assemblée, ainsi que pour sa volonté de faire en sorte que les débats portent sur des questions aussi pressantes que la médiation dans le règlement des conflits, la réforme du système des Nations Unies, la prévention des

catastrophes naturelles et la réponse à mettre en place lorsqu'elles surviennent, et le développement durable pour la prospérité mondiale.

Il y a 10 ans, cette ville extrêmement dynamique et pleine de vie qu'est New York a été secouée par quelque chose d'impensable jusqu'alors : les attaques terroristes contre les tours jumelles. Des milliers de personnes innocentes sont mortes de manière horrible, plongeant leurs familles et amis dans le désarroi et la tristesse. L'écho de cette terreur s'est propagé sur toute la planète, en laissant des cicatrices et un sillage de douleur toujours visibles aujourd'hui. Depuis lors, le monde n'est plus le même.

Pour garantir la sécurité, même dans des démocraties bien établies où règne un véritable état de droit, plusieurs libertés individuelles, auparavant considérées comme sacrées et immuables, ont été sacrifiées. Les braises fumaient toujours sur les décombres des tours jumelles, qui n'avaient pas encore été déblayés, lorsqu'éclata la guerre en Afghanistan. Bien qu'elle puisse se justifier par la légitime défense, cette dernière a déjà fait un plus grand nombre de victimes que les attentats terroristes eux-mêmes. Ensuite fut lancée l'occupation de l'Iraq, qui a non seulement suscité la polémique dans divers cercles de l'opinion publique internationale, mais également généré davantage de violence, causé de nouvelles victimes et provoqué une nouvelle vague de souffrance humaine et de destruction de richesses.

L'enseignement que nous avons tiré des 10 dernières années, c'est qu'un effort collectif s'impose pour éliminer le terrorisme, cette pratique inhumaine, ainsi que ses racines économiques, sociales, politiques, culturelles, idéologiques et religieuses. Il est impératif de promouvoir un monde plus ouvert, plus tolérant, plus respectueux, plus disposé au dialogue et à la reconnaissance de la dignité humaine.

Autre événement marquant de la dernière décennie, la crise financière mondiale a été provoquée par l'absence de règles claires applicables dans le système financier international, par l'arrogance, par l'avidité et par une soif de richesses inextinguible. Cette crise a connu plusieurs étapes, mais sa conséquence la plus préoccupante actuellement est le schisme qu'elle a provoqué au sein des milieux politiques et économiques les plus influents et les plus puissants du monde quant à la stratégie à suivre pour la surmonter. Si certains estiment qu'il convient de mettre en œuvre des politiques de relance par les dépenses

publiques, afin de stimuler la croissance économique et la création d'emplois, d'autres considèrent que la priorité doit être donnée à la réduction du déficit budgétaire et au remboursement de la dette souveraine.

Comment les marchés financiers internationaux peuvent-ils aujourd'hui exiger que les États remboursent une dette qui, précisément, a été générée en grande partie pour sauver les institutions financières du naufrage? Cela paraît incongru, mais c'est pourtant ce qui se passe. Les marchés exercent actuellement une pression sur les États pour le paiement d'une dette souveraine qui est, fondamentalement, le résultat de l'effort consenti auparavant par ces mêmes États pour sauver les banques qui se trouvaient en situation précaire voire au bord de la faillite.

Pour éviter de se retrouver en cessation de paiement, ou « défaut », et de voir leurs économies s'effondrer davantage, les gouvernements ont dû céder à la pression des marchés, en appliquant des mesures d'austérité draconiennes. Ces politiques ont entraîné une baisse significative de la qualité de vie des citoyens, faisant naître un malaise social exprimé par des mouvements de protestation qui érodent la légitimité et l'assise des gouvernements. Même si cela paraît paradoxal, dans certains États développés, la perte de l'appui populaire a provoqué l'effondrement des gouvernements, donnant par là-même naissance à un phénomène politique similaire aux coups d'État que, à défaut de nom plus approprié, nous pourrions peut-être qualifier de « coups de marché ».

Le plus étrange dans cette situation est que nous savons très bien où trouver les ressources nécessaires pour sauver le système financier international, stabiliser l'économie mondiale et retrouver la croissance économique et la prospérité. Par exemple, nous savons que, bien que 4 000 milliards de dollars de transactions financières circulent chaque jour sur les marchés de capitaux mondiaux, aucune taxe qui permettrait d'augmenter les recettes fiscales n'a été mise en place.

Combien les gouvernements pourraient-ils récolter s'ils taxaient à 5 % les 4 000 milliards de dollars qui circulent chaque jour de par le monde? Cela représenterait 20 milliards de dollars par jour, ce qui, sur cinq jours de travail par semaine, permettrait d'encaisser 100 milliards de dollars. Multiplions cette somme par quatre pour obtenir le total des recettes mensuelles, et nous obtenons un montant de 400 milliards de dollars. Multiplions maintenant par 12

ces 400 milliards de dollars mensuels, et on obtient le chiffre astronomique de 4 800 milliards de dollars par an. Avec 4 800 milliards de dollars, on pourrait non seulement résoudre toutes les questions relatives à la dette souveraine de certains pays, mais aussi disposer de ressources fraîches pour investir, ce qui permettrait de surmonter rapidement la crise financière et économique mondiale actuelle.

Néanmoins, si nous devons arriver à la conclusion que ce n'était pas un moyen approprié pour les États d'augmenter les recettes, qu'en est-il alors des 10 000 milliards de dollars déposés dans des paradis fiscaux, selon les rapports d'institutions internationales consultatives?

Comme nous le savons bien, pas un centime de cet argent, qui augmente de plus de 600 milliards de dollars par an, n'entre dans les services fiscaux de quelque gouvernement que ce soit.

Entre-temps, comme nous n'avons imposé ni les transactions financières internationales ni les dépôts faits dans les paradis fiscaux, la crise économique et financière mondiale continue, les citoyens s'indignent de voir leurs conditions de vie se détériorer, les mouvements sociaux se multiplient, les gouvernements sont menacés par l'absence de gouvernance, l'anarchie s'empare des sociétés, et l'incertitude règne.

Bref, nous sommes forcés d'accepter des niveaux de plus en plus alarmants d'injustice sociale en raison du pouvoir indéniable et incontrôlable que détient une petite élite économique mondiale.

Malgré le large éventail de problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés, je voudrais ne parler que d'un seul d'entre eux : la spéculation financière sur le prix des denrées alimentaires et du pétrole. La République dominicaine présentera un projet de résolution sur la question à l'Assemblée générale.

Depuis 2005, les cours des denrées alimentaires et du pétrole n'ont cessé d'augmenter, de même que ceux des produits dérivés du pétrole.

De 2006 à 2008, le prix du soja a augmenté de 107 %; le prix du maïs de 125 %, celui du riz de 127 % et celui du blé de 136 %.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du fait de l'augmentation de ces prix, 150 millions de personnes

de plus ont rejoint les rangs de celles qui, de par le monde, n'ont déjà pas suffisamment à manger.

Et donc, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le nombre de personnes qui ont un accès insuffisant à l'alimentation a dépassé le milliard, soit près d'un sixième de la population mondiale.

À la suite de la récession qui s'est produite pendant la deuxième moitié de 2008, le prix des denrées alimentaires a baissé, et on a cru que l'on retournerait à une situation où le prix des denrées alimentaires serait accessible et où, dans l'ensemble, la stabilité gagnerait du terrain.

Mais avec la légère reprise et amélioration de l'économie mondiale en 2010, les prix sont repartis à la hausse; et cette année, les ravages de l'inflation se sont fait sentir encore une fois dans différentes régions du monde.

Le même phénomène s'est produit avec le prix du pétrole. Après être tombé à 12 dollars le baril en 1998, 10 ans plus tard, en juillet 2008, deux mois avant la faillite de Lehman Brothers, le baril coûtait 147 dollars.

Paradoxalement, à la fin de 2008, le cours du pétrole a chuté si vite que le nouveau prix sur le marché international était de 37 dollars le baril.

Qui pourrait expliquer une chose aussi absurde qu'une baisse de 147 à 37 dollars en quatre mois à peine?

D'aucuns font valoir que, pour ce qui est des denrées alimentaires et du pétrole, ces hausses de prix exorbitantes seraient attribuables à la croissance de la population mondiale, à l'augmentation de la demande en provenance des économies émergentes, notamment la Chine et l'Inde, à l'impact des changements climatiques, et aux tensions géopolitiques dans les régions du monde touchées par des conflits.

Il est évident que certains de ces facteurs ont eu une certaine influence sur les prix, mais il est clair aussi que des efforts ont été faits pour minimiser l'importance d'un nouvel élément sur les marchés internationaux : la spéculation financière sur les marchés à terme de produits de base.

Selon des analystes internationaux bien connus, 30 à 40 % des augmentations de prix des produits de base peuvent être attribués à l'impact ou à l'influence de la spéculation financière sur les contrats à terme.

Au vu de cette situation, qui a un impact quotidien sur nos importations de denrées alimentaires et de pétrole, la République dominicaine a jugé nécessaire de proposer des mesures réglementaires internationales afin de garantir la transparence des marchés et la stabilité des cours.

Il est donc essentiel dans cette optique de limiter le volume des transactions que peuvent effectuer les participants à ces marchés à terme tels que, entre autres, les compagnies d'assurance, les banques d'investissement, les fonds de pension et les fonds de capital-risque qui n'ont aucun rôle direct dans la fabrication physique des produits.

De même, les dépôts sur les contrats à terme doivent être augmentés afin de décourager les transactions spéculatives qui ne font qu'exacerber l'instabilité des prix et créent un climat d'incertitude et d'imprévisibilité des marchés.

Nous croyons qu'en adoptant cette résolution, nous prendrons une mesure importante qui nous permettra de régler un problème grave qui a condamné une grande partie de l'humanité à la faim et à la misère.

Bref, l'objectif de cette initiative est simple, juste, et d'une grande importance, car elle cherche à persuader l'Assemblée générale et l'ONU de déclarer, pour le bien de l'humanité, que la nourriture ne saurait être considérée comme un avoir financier.

La nourriture ne doit servir qu'à garantir la survie de l'humanité sur Terre.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République dominicaine de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Lionel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ollanta Humala Tasso, Président de la République du Pérou

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Pérou.

M. Ollanta Humala Tasso, Président de la République du Pérou, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la

bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ollanta Humala Tasso, Président de la République du Pérou, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Humala Tasso (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter M. Al-Nasser pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, et l'assurer de l'appui résolu du Pérou.

Je voudrais également dire la satisfaction que j'éprouve de parler au monde entier au nom de mon peuple du haut de cette tribune qui représente le multilatéralisme, la paix, la solidarité et la coopération, principes qui ont inspiré la naissance de cette Organisation et que le Pérou appuie pleinement.

Le Gouvernement que je préside est entré en fonctions il y a quelques semaines à peine. Par les urnes, le peuple péruvien nous a confié la tâche d'une grande transformation, à laquelle nous avons aspiré avec ardeur pendant une grande partie de notre histoire. Notre objectif est de concrétiser cet engagement avec responsabilité et honneur. Cette nation mythique et forte, au passé incroyable et au présent vigoureux, demande que l'on mette un terme à des siècles de pauvreté et d'exclusion. La grande transformation est un processus d'intégration sociale, c'est-à-dire que nous devons transformer la croissance économique dans laquelle les Péruviens et les Péruviennes vivent depuis 10 ans en développement. En d'autres mots : l'argent doit se transformer en qualité de vie.

Notre idéal de grande transformation est tout aussi irréductible que notre foi démocratique. Mon gouvernement se propose d'approfondir la démocratie, de manière à pouvoir résoudre les problèmes et satisfaire les besoins non seulement d'une minorité mais de tous, c'est-à-dire démocratiser la démocratie. La démocratie est la base de l'autodétermination d'un peuple, et l'État doit être prêt à assumer cette volonté avec loyauté. Tel est le fondement d'une démocratie souveraine. Pour honorer cet engagement, l'État est l'institution à laquelle il appartient d'établir le chemin menant à la transformation au moyen de politiques publiques, dans les domaines politique et économique. L'État doit œuvrer dans l'intérêt de son peuple.

L'Organisation des Nations Unies est le principal garant de la préservation de la paix, et elle est justement formée par nos États. Toutefois, nous savons aujourd'hui qu'il existe des entreprises qui ont autant, voire plus, de pouvoir que de nombreux États. Ces

entreprises réagissent vite en utilisant les réseaux Internet et le marché boursier, y compris pour reléguer les États eux-mêmes au banc des accusés. Cette situation doit être prise en compte pour sauvegarder les politiques publiques comme, entre autres, la préservation de l'environnement, le respect de l'autodétermination des peuples et le droit des communautés autochtones et des minorités sociales.

Nous ne concevons pas cette transformation hors du cadre de l'état de droit et de ses valeurs. Il ne s'agit pas d'imiter le modèle des autres. Nous gouvernons par la concertation, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, en protégeant toutes les libertés, avec tolérance, et, surtout, en écoutant nos citoyens, sans distinction de classe, de genre ni de race. Quand j'ai pris mes fonctions, j'ai cité ces paroles de Nelson Mandela : « Il n'y a pas de vraie démocratie là où il y a de la pauvreté, là où il y a des inégalités sociales ». Notre gouvernement envisage un État qui retrouve la capacité de mettre en œuvre des politiques répondant aux besoins et aspirations de tous ses citoyens. C'est dans cet esprit que nous renouvelons notre attachement aux objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Amérique latine est la région du monde la plus inégalitaire. Sa classe politique ne peut pas dire qu'elle a réalisé le rêve des initiateurs de l'indépendance et des fondateurs des républiques actuelles. Les valeurs comme la liberté, l'égalité et la fraternité ont été, dans la majorité des cas, les étendards de nos fondateurs. Toutefois, les interprétations extrêmes de ces valeurs ont provoqué de grands affrontements dans le monde, sans que la liberté ou l'égalité ne puissent réellement prospérer. Renforçons maintenant la valeur de la fraternité qui nous conduira vers une paix durable. À cet égard, je souhaite saisir l'occasion que m'offre cette tribune, pour, à l'instar d'autres, reconnaître l'État palestinien ainsi que son droit de vivre en paix et harmonie avec l'ensemble des pays de l'Organisation des Nations Unies.

L'intégration d'un pays géographiquement accidenté et dispersé est possible aujourd'hui, grâce au progrès des communications et aux ouvrages d'infrastructure physique. L'intégration sociale exige également des services publics de qualité et l'égalité des chances. Les citoyens doivent avoir accès à la santé, à l'éducation, au logement et à un emploi digne et à la sécurité sociale. Nous parlons de pleine intégration à la société péruvienne. Nous promouvons de façon résolue les échanges entre nos communautés, reconnaissant et valorisant ainsi notre diversité.

Nous voulons un État attentif aux besoins des citoyens et des communautés. C'est le rôle prioritaire de l'État. L'exploitation des ressources souveraines non renouvelables, dont le Pérou est riche, doivent servir au développement du pays. Les projets d'investissement doivent respecter le milieu humain et naturel dans lequel ils sont entrepris. Les investisseurs en comprennent déjà l'importance grâce à un processus de négociation entamé par mon gouvernement dans le cadre de l'état de droit. Ces négociations permettront à l'État et aux communautés de disposer de ressources plus importantes pour les projets d'investissement social. Nous favorisons ainsi la cohésion sociale et la stabilité démocratique, et, en même temps, un environnement plus favorable pour les investissements dont le pays a besoin. Une des premières mesures que nous avons prises a été la promulgation de la Loi relative à la consultation préalable dans la ville de Bagua. Nous répondons ainsi aux demandes de nos communautés autochtones, en les faisant participer aux décisions qui les concernent. Ce faisant, nous affirmons que tous les Péruviens et toutes les Péruviennes sont des citoyens de première catégorie, honorant ainsi un engagement pris par l'État péruvien en vertu de la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail.

Le trafic de stupéfiants est l'une des plus graves menaces au monde. Il est indispensable de reconnaître que ce grand problème n'a pas été résolu, et que, pis encore, sa force et son influence augmentent de jour en jour. Cette reconnaissance constitue un progrès important qui permettra de rétablir une politique globale, en collaborant avec les principaux acteurs et en donnant une même importance à la maîtrise de l'offre qu'à la réduction de la demande. Pour le Pérou, ces principes impliquent en outre le devoir des États d'agir fermement et de façon coordonnée pour lutter contre tous les maillons de la chaîne délictueuse. La production de la feuille de coca est une source de revenus pour des dizaines de milliers de personnes qui n'ont pas forcément d'autre moyen de subsistance viable. L'objectif de mon gouvernement est que la politique de lutte contre la drogue procède à l'élimination des cultures illégales de coca, et qu'elle envisage en même temps la nécessité d'intégrer les paysans producteurs de coca dans des activités de substitution. Faute de quoi, l'élimination de ces cultures ne suffira tout simplement pas à nous permettre d'atteindre nos objectifs. Nous devons combattre avec plus d'acharnement les organisations criminelles transnationales qui sont les principales

bénéficiaires de cette activité illégale. Ce sont des organisations millionnaires qui profitent de la situation de pauvreté et de faiblesse de l'État dans les zones difficiles d'accès.

Parallèlement, nous avons besoin de renforcer nos capacités en matière de renseignement financier afin de détecter le blanchiment d'argent, de renforcer l'efficacité de nos contrôles sur les intrants et les précurseurs et, au niveau de la sécurité, de contrôler les livraisons d'armes avec lesquelles les cartels et les gangs attentent quotidiennement à la sécurité publique.

Nous avons convoqué, pour le deuxième trimestre de l'année prochaine à Lima, une réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs d'organismes chargés de la lutte contre les stupéfiants pour aborder ces questions et définir les mesures concrètes à adopter. Mon gouvernement ne ménagera aucun effort dans sa lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

Le Pérou est un pays multiculturel qui prend peu à peu conscience de la richesse que constitue sa propre diversité. Ainsi, notre pays vit à l'heure actuelle une révolution gastronomique qui démontre que la diversité contribue à l'intégration sociale et au développement durable. La cuisine péruvienne est le domaine où tous les Péruviens, de l'agriculteur et du cuisinier jusqu'au pêcheur et au convive, peuvent contribuer à un projet commun. C'est le résultat d'un dialogue millénaire entre de nombreuses cultures, autochtones, africaines, européennes, arabes et asiatiques, qui transparait aujourd'hui dans notre alimentation. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'UNESCO de reconnaître la cuisine péruvienne comme un élément représentatif du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Les progrès scientifiques et technologiques accomplis au cours des 50 dernières années ont connu une croissance exponentielle. Dernièrement, toutefois, est apparu en parallèle un phénomène d'exclusion mondiale qui se manifeste non seulement par le manque d'accès à ces technologies, mais également au travers des grands mouvements migratoires partis de nos pays en quête de meilleurs débouchés. Ceux que l'on appelle les clandestins ne sont en réalité qu'autant de passerelles vers l'intégration. Cependant, dans de nombreux cas, les besoins qui ont motivé leur exode mettent également en péril leurs droits fondamentaux. Je voudrais profiter de ma présence à cette tribune pour demander un traitement plus juste et plus digne des

personnes entreprenantes qui contribuent par leur travail à l'économie de leurs pays d'origine et de résidence. Leur marginalisation ne peut que favoriser le développement d'un secteur informel dans lequel prospèrent mafias et organisations criminelles.

S'agissant, toujours, de l'intégration sociale, mon gouvernement accorde la priorité au traitement des besoins des plus fragiles et des plus vulnérables, comme les enfants et les personnes âgées. Mais nous nous préoccupons également de la protection des droits de la femme et de tous ceux qui ont de tous temps fait l'objet de discriminations. Nous relevons, à cet égard, la réussite que constitue la création d'ONU-Femmes. Nous exhortons la communauté internationale à œuvrer, de concert, en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. De même, nous redisons notre attachement à la Déclaration et au Programme d'action adoptés à Durban dans le cadre de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, dont nous marquons aujourd'hui le dixième anniversaire.

Les changements climatiques et l'effet de serre, dont les conséquences sont encore amplifiées au sein des catégories les plus vulnérables de la société, sont des problèmes qui nous touchent tous, riches et pauvres. Dans cette cause mondiale qu'est la préservation de la planète nous nous devons d'être tous engagés. Au Pérou, nous travaillons à promouvoir l'utilisation d'énergies propres, le reboisement, l'éducation environnementale et la reconnaissance des droits d'accès et de participation des communautés qui possèdent le savoir traditionnel. Mais tout cela exige une grande quantité de ressources et de technologies qui sont davantage disponibles dans l'hémisphère nord. D'où la nécessité de réaffirmer, une fois de plus, le principe de responsabilité commune mais différenciée entre les pays développés et les pays en développement. À cet égard, la coopération internationale doit accroître l'aide financière et technique destinée à prévenir et à atténuer les effets des changements climatiques.

Les pays industrialisés doivent assumer et honorer leur engagement de réduire notablement leurs émissions de carbone. Le 28 juillet, à Lima, les chefs d'État de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) ont attiré l'attention sur les risques qui planent sur l'économie de nos pays, en raison de ce qui se passe aux États-Unis, en Europe et en Asie, du niveau élevé de la dette publique et du chômage, de la lenteur de reprise du crédit et de la faiblesse des

investissements. Par ailleurs, les actions belliqueuses ont évidemment englouti de grosses sommes d'argent qui auraient pu servir à éviter la crise.

Les pays latino-américains sont en train d'apprendre à surmonter leur vulnérabilité chronique face à ces crises. Nous avons décidé d'agir ensemble, de coordonner des politiques de renforcement des fondements économiques et de surveillance de nos systèmes financiers. Nous avons créé un Conseil sud-américain de l'économie et des finances, qui reflète notre aptitude au dialogue et à la recherche du consensus, pour le bien du plus grand nombre.

L'Amérique latine ne sera pas épargnée par cette tempête venue du Nord. Mais nous nous préparons. Il ne nous suffit pas d'être connectés, il nous faut être unis. Le XXI^e siècle peut être le siècle de cette partie de notre continent, avec son immense marché de plus de 700 millions de personnes. Notre attachement à l'intégration, à la paix régionale et au progrès n'est pas de pure rhétorique : pour le Gouvernement péruvien, l'intégration avec les pays voisins est un outil essentiel de renforcement de la sécurité et de développement commun de l'Amérique du Sud et de toute l'Amérique latine. Et à ce propos, le chemin de la paix et de la réconciliation passe par la levée du blocus de Cuba.

Selon les mots de Victor Andres Belaúnde, prononcés à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée en 1959 :

« Les siècles passés se sont écoulés sous le signe fallacieux de la volonté de puissance. Aujourd'hui, c'est sous le signe de la volonté de justice que l'humanité non seulement désire mais doit vivre. » (A/PV.795, par. 33).

L'interdépendance de nos sociétés est un fait. Il n'est pas nécessaire de créer davantage de divisions, mais plutôt d'apprendre à dialoguer et à tenir compte, dans les décisions prises, des points de vue des différents acteurs du système international. Le Pérou réaffirme qu'il est entièrement favorable à l'élargissement du Conseil de sécurité, lequel doit être de le rendre plus représentatif et d'en accroître la légitimité.

Il est en outre urgent de faire avancer la réforme du Conseil économique et social pour qu'il devienne véritablement un organe clef du développement de tous les peuples du monde.

L'accent que nous mettons sur l'intégration régionale ne rime nullement avec un régionalisme

fermé. Ce serait un anachronisme peu viable à l'heure de la mondialisation. Même s'il est vrai que notre politique étrangère aura son socle dans la fraternité sud-américaine et latino-américaine, nous ne négligerons pas nos relations politiques, commerciales et notre coopération avec d'autres régions du monde. Au contraire, notre régionalisme offrira un cadre permettant de nous rapprocher, de manière plus structurée et plus active, des autres régions du monde.

Notre participation aux travaux des instances multilatérales gagnera en cohérence. La stabilité politique du monde a besoin d'organisations intergouvernementales et de groupes régionaux forts, capables de maintenir l'ordre multipolaire qui se fait jour actuellement dans le monde.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Pérou de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ollanta Humala Tasso, Président de la République du Pérou, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M^{me} Dalia Grybauskaitė, Présidente de la République de Lituanie

Le Président par intérim : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République de Lituanie.

M^{me} Dalia Grybauskaitė, Présidente de la République de Lituanie, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la Présidente de la République de Lituanie, S. E. M^{me} Dalia Grybauskaitė, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Grybauskaitė (parle en anglais) : Il y a 20 ans, la Lituanie a rejoint la communauté internationale des États souverains et est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'expérience unique qu'elle a acquise par sa transition pacifique, l'édification de l'État et les réformes entreprises depuis 20 ans a renforcé la Lituanie et en a accru la détermination. L'histoire nous a appris qu'un intermédiaire de bonne foi aux niveaux national, bilatéral ou multilatéral constituait en général un

facteur déterminant dans le règlement de la plupart des problèmes.

Ces dernières années, nous avons investi dans le renforcement de nos capacités pour devenir l'un de ces intermédiaires. La présidence lituanienne de la Communauté des démocraties vient de s'achever. Aujourd'hui, nous sommes fiers de présider l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Je suis également certaine qu'en raison de son engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace et son travail en faveur du dialogue et de la coopération international, la Lituanie mérite d'être candidate à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous sommes prêts et déterminés à présenter notre candidature pour un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2014-2015.

Dans cette attente, comme dans la perspective de la présidence lituanienne de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, l'an prochain, je tiens à assurer les membres que nous mettrons tout en œuvre pour contribuer efficacement et judicieusement aux travaux et aux principes de l'ONU au sein de tous ses organes.

Il y a à peine quelques mois, des dirigeantes des quatre coins du monde se sont réunies à Vilnius pour partager l'expérience de leur travail en faveur de la démocratie à travers le monde. Cette manifestation, organisée par la Lituanie dans le cadre de sa présidence de la Communauté des démocraties, a renforcé ma conviction que la participation des femmes à la gestion des problèmes et préoccupations communs restait très faible. C'est pourquoi la Lituanie a accueilli avec une très grande satisfaction la résolution 65/283 sur le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et dans la prévention et le règlement des conflits, présentée par la Finlande et la Turquie et adoptée par l'Assemblée générale. Je me réjouis particulièrement de ce que cette résolution prône le renforcement du rôle des femmes comme médiatrices dans les processus de paix. Il est essentiel en effet que les femmes participent au règlement des conflits, aux pourparlers de paix et aux décisions touchant à la reconstruction après un conflit.

Il en va de même de la protection des femmes dans les situations de conflit, telle que définie dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, d'importance historique, et dans les résolutions connexes. J'annonce ici que la Lituanie a élaboré son

premier plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000).

Nous vivons à une époque en évolution constante. Au maintien et à l'amélioration de notre capacité de gérer les crises classiques doit s'ajouter un renforcement des capacités de l'ONU de faire face à de nouvelles menaces et de nouveaux défis tels que la sécurité énergétique, la cybercriminalité, la sécurité alimentaire et les changements climatiques, pour n'en citer que quelques-uns. À ce titre j'apprécie à sa juste valeur l'engagement énergétique du Secrétaire général dans le domaine de la sécurité nucléaire et son appel à l'établissement de liens plus forts entre sûreté et sécurité nucléaires, dont l'importance mérite d'être soulignée.

Compte tenu des actuels besoins énergétiques de notre monde, l'énergie nucléaire peut constituer un élément clef d'un développement mondial durable, à condition qu'elle soit utilisée de manière responsable. J'appelle tout particulièrement l'attention de l'Assemblée sur le mot « responsabilité ». Les exemples de Tchernobyl et de Fukushima sont tragiques, mais ils sont porteurs d'enseignements très importants. En matière de sûreté nucléaire il ne suffit pas de travailler uniquement sur la base de recommandations, de propositions et d'appels à la coopération. Je considère qu'il est de notre responsabilité de créer de stricts impératifs juridiques internationaux. Nous ne pouvons nous permettre le moindre compromis en matière de sûreté et de sécurité.

À cet égard, les efforts de l'ONU, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Union européenne et d'autres organisations visant à garantir la sûreté nucléaire dans le monde entier s'avèrent particulièrement nécessaires aujourd'hui. La Lituanie tient à souligner le rôle clef joué par l'AIEA dans ce domaine. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'ambitieux plan d'action sur la sûreté nucléaire qui vient d'être adopté aujourd'hui à Vienne par la Conférence générale de l'AIEA.

La Lituanie estime qu'un strict respect de normes de sûreté nucléaire applicables à tous doit être obligatoire. Les missions spécialisées de l'Agence sur l'ensemble du cycle nucléaire, y compris l'évaluation des sites et les missions de suivi, doivent également devenir un élément indissociable de tout projet de centrale nucléaire. Chaque centrale nucléaire, sans exception, chaque site, comme les technologies nucléaires utilisées, et même la capacité du personnel

de maintenir la sûreté des installations, doivent être soumis à des tests de résistance. Enfin, et surtout, toutes informations concernant les projets de centrales nucléaires, existants ou prévus, doivent être absolument transparents et accessibles au public.

Nous pensons que le sommet sur la sécurité nucléaire qui se tiendra l'année prochaine en République de Corée se prêtera particulièrement bien à un débat sur les questions liées à la sûreté et à la sécurité nucléaires qui concernent le monde entier. Dans cette perspective, la Lituanie est prête à contribuer aux mesures concrètes exposées dans le programme de travail du sommet sur la sécurité nucléaire de 2010.

La prévention des crises – qu'il s'agisse d'un conflit militaire, d'un accident nucléaire ou d'un attentat terroriste – représente un défi pour nous tous. Cela ouvre toutefois également des possibilités : la possibilité de renforcer le leadership de l'ONU, la possibilité d'intensifier notre action commune, la possibilité de promouvoir le dialogue et la médiation, et même la possibilité de préserver des ressources qui pourront ensuite être consacrées à la recherche-développement, à la protection de l'environnement et à l'appui des plus vulnérables. Je vous invite tous à saisir cette occasion dans l'intérêt de la sécurité, de la sûreté et de la prospérité communes, auxquelles nous aspirons tous.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la République de Lituanie de l'allocation qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Dalia Grybauskaitė, Présidente de la République de Lituanie, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de M. Robert Mugabe,
Président de la République du Zimbabwe**

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Zimbabwe.

M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Robert Mugabe, Président de la République

du Zimbabwe, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mugabe (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour féliciter M. Al-Nasser de son élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que, sous sa direction éclairée, l'Assemblée générale traitera avec succès les questions urgentes inscrites à l'ordre du jour de la présente session. Je tiens aussi à rendre hommage à son prédécesseur, M. Joseph Deiss, qui a dirigé avec succès les travaux de cette Assemblée au cours de la soixante-cinquième session.

Je tiens également à féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa nomination pour un second mandat. Nous gardons l'espoir que le Secrétaire général s'emploiera à diriger l'ONU en adoptant une approche multilatérale transparente et inclusive. Je pense qu'une telle démarche renouvellerait et raviverait les espoirs et attentes des pays en développement en ce qui concerne l'efficacité de cette instance mondiale. Le Zimbabwe place ses espoirs dans une ONU qui reconnaît l'égalité des États souverains qui est consacrée par la Charte fondatrice.

J'adresse mes vives félicitations à la République du Soudan du Sud pour son accession à l'indépendance et son admission à la famille des Nations Unies en tant que cent-quatre-vingt-treizième Membre de l'Organisation. Alors que nous félicitons tous cette nouvelle nation, le Zimbabwe appelle la communauté internationale à apporter tout l'appui nécessaire à son gouvernement et à son peuple pour surmonter les nombreuses difficultés qui les attendent en matière de développement. Le Zimbabwe est disposé à apporter sa modeste contribution à cette fin.

Le thème « Le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends » est particulièrement pertinent. Mais comment nous montrons-nous, nous, les États Membres de l'ONU, à la hauteur de ce rôle dans nos activités ici à l'ONU et à l'extérieur, dans le monde réel? Je souscris à la position de principe selon laquelle nous avons le devoir – il en va de notre honneur – de faire fonctionner les principes sur lesquels repose la Charte des Nations Unies. Nous ne devons pas nous rendre coupables de manipulation de la Charte pour servir nos ambitions et desseins particuliers ou locaux. La Charte énonce des commandements auxquels absolument tous les États Membres doivent obéir rigoureusement si l'on veut maintenir la paix internationale et régionale.

Nous ne pouvons pas dire en toute bonne foi aujourd'hui que c'est la position adoptée par les États membres de l'OTAN à l'égard de la Libye. Quels qu'aient été les troubles politiques qui sont d'abord survenus à Benghazi, le processus de médiation et de négociations pacifiques n'a jamais été pleinement mis en œuvre. On l'a de manière délibérée et flagrante empêché d'influer positivement sur les événements. On a rapidement invoqué le Chapitre VII de la Charte en interprétant de manière délibérément erronée la portée du mandat initialement confié à l'OTAN pour superviser et protéger les civils.

Il ne faut pas laisser des haines et querelles bilatérales ou des intentions cachées s'insinuer dans l'examen des questions relatives aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, ou même au principe de la responsabilité de protéger.

Nous ne sommes pas persuadés que l'ingérence des grandes puissances dans les affaires intérieures de la Libye n'a pas entravé le processus de paix, la démocratie et la prospérité dans ce pays africain frère. Notre Union africaine n'aurait jamais osé imposer son autorité au peuple frère libyen, comme les pays membres de l'OTAN ont illégalement tenté de le faire, et l'ont d'ailleurs fait. L'Union africaine aurait au moins souhaité se rallier aux membres de cette Organisation qui préféreraient un cessez-le-feu immédiat et un dialogue pacifique en Libye. L'Union africaine était et demeure saisie de cette question critique et ne ménagera aucun effort pour jouer un rôle complémentaire à celui de l'ONU afin de ramener la paix en Libye et de mettre fin aux tourments de son peuple. Nous souhaitons plein succès à ce processus.

Le tout nouveau principe de la responsabilité de protéger ne doit pas être dénaturé pour couvrir son utilisation à mauvais escient préméditée aux fins de violer le principe international sacré de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, consacré par la Charte, car cela revient à commettre un acte d'agression et provoque la déstabilisation d'un État souverain. En outre, appliquer ce principe de manière sélective et arbitraire ne sert qu'à en saper l'acceptabilité générale. En effet, plus que les autres États, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité énorme à cet égard, afin de veiller à ce que leur privilège historique soit utilisé pour protéger la Charte des Nations Unies plutôt que pour la violer, comme c'est le cas actuellement en Libye avec les bombardements illégaux, barbares, impitoyables et meurtriers de l'OTAN. L'OTAN est en

train de bombarder diverses localités, en recherchant, en pourchassant et en traquant les enfants de Kadhafi. Est-ce qu'on est en train de punir l'iniquité présumée des pères sur les fils? Les enfants ont-ils perdu leur droit à la vie? Ils ne sont plus des êtres humains, ils sont pourchassés jour après jour. Ou peut-être serait-ce parce qu'ils ne valent plus chacun le prix d'un baril de pétrole?

Après plus de 20 000 bombardements des villes libyennes, y compris Tripoli, par l'OTAN, certains pays membres de l'OTAN se ruent maintenant sur le pétrole libyen de la façon la plus scandaleuse et la plus honteuse qui soit, prouvant ainsi que le vrai motif de leur agression contre la Libye était d'en prendre le contrôle et de faire main basse sur ses immenses ressources en combustibles. Quelle honte!

Hier, c'était l'Iraq, et Bush et Blair étaient les menteurs et les agresseurs qui faisaient des allégations sans fondement concernant la possession d'armes de destruction massive. Aujourd'hui, ce sont les pays membres qui sont les menteurs et les agresseurs, en faisant également des allégations sans fondement quant à la destruction par Kadhafi de vies de civils.

Lorsqu'au Zimbabwe, nous avons voulu remédier aux méfaits du colonialisme et du racisme en prenant pleinement possession de nos ressources naturelles, en particulier nos terres et nos minerais, nous avons été – nous le sommes toujours – l'objet de calomnies sans précédent et de sanctions économiques dévastatrices. On a invoqué pour motifs – encore des mensonges – des violations de l'état de droit, des droits de l'homme et de la démocratie, qui n'ont jamais, au grand jamais, eu lieu. Mon peuple a condamné ces sanctions illégales, et récemment, plus de deux millions de personnes ont signé une pétition pour les réprouver. Nous remercions la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine de nous avoir appuyés en demandant la levée immédiate de ces sanctions illégales.

En Afrique, nous sommes également préoccupés par les activités de la Cour pénale internationale (CPI), dont l'existence ne semble être justifiée que par les suspects ressortissant du monde développé, en majorité des Africains. On ferme les yeux lorsque les dirigeants des États occidentaux puissants, comme Bush et Blair, commettent des crimes ayant une portée internationale. Cette justice sélective a porté atteinte à la crédibilité de la CPI sur le continent africain.

Mon pays continue d'œuvrer de concert avec les autres pays pour la revitalisation de l'Assemblée générale. Cependant, nous appelons également de nos vœux une réforme du Conseil de sécurité. Depuis des décennies, l'Afrique ne cesse de réclamer au moins deux sièges permanents au Conseil de sécurité. L'Afrique ne peut pas rester la seule région à ne pas avoir de siège de membre permanent au sein du Conseil de sécurité.

La crise économique mondiale actuelle et la crise financière qui l'accompagne ne font qu'aggraver la situation désespérée des plus vulnérables, à savoir les pays en développement. Il faut restructurer l'architecture économique et financière internationale actuelle pour qu'elle soit à même de répondre comme il se doit aux besoins réels de tous nos peuples. Cette situation compromet la capacité de nos pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

En ce moment où nous célébrons le dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban contre le racisme, la xénophobie et les autres problèmes sociaux qui y sont associés, renouvelons notre engagement de combattre et de vaincre ces fléaux.

Mon pays appuie pleinement le droit du peuple courageux de Palestine d'avoir un État et de devenir Membre de l'Organisation. L'ONU doit prouver sa crédibilité en accueillant en son sein tous ceux qui ont le droit légitime d'accéder à une indépendance souveraine et de se libérer de l'occupation et du colonialisme. Acceptons tous la Palestine en tant qu'État légitime et Membre de cette organisation. De la même manière, nous ne devons pas oublier le peuple de la République arabe sahraouie démocratique, qui a tant souffert. Nous appelons à des progrès immédiats en ce qui concerne les engagements pris pour une solution à sa saga de longue date.

La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir cette année, est une occasion décisive qui devrait aboutir à des mesures découlant d'un accord pour régler les questions liées aux changements climatiques et réduire les menaces qui pèsent sur l'existence même des petits États insulaires en particulier, et les régions côtières de nombreux pays densément peuplés. Le Zimbabwe participera pleinement à ces négociations.

Je voudrais réitérer la foi de mon pays dans les aspirations inscrites dans la Charte des Nations Unies. Nous devons tous lutter contre tout abus de la Charte découlant du comportement malheureux de certains. Mon pays se félicite de la création d'ONU-Femmes, qui s'occupe de la situation de plus de la moitié de l'humanité dans nos pays.

Il ne faut pas affaiblir l'Union africaine. Il faut plutôt lui donner les moyens de compléter les efforts déployés par l'ONU pour assurer la paix et la sécurité sur le continent. Le Zimbabwe est un membre pacifique de l'Union africaine, de la SADC, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, du Mouvement des pays non alignés et de nombreuses autres organisations économiques et commerciales internationales. Il souhaite continuer à jouer le rôle qui lui revient pour créer un climat pacifique dans le monde. Les Nations Unies pourront compter sur l'appui inconditionnel du Zimbabwe autant que de besoin, à notre modeste façon.

Je souhaite plein succès à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Zimbabwe de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Désiré Delano Bouterse, Président de la République du Suriname

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Suriname.

M. Désiré Delano Bouterse, Président de la République du Suriname, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Suriname, S. E. M. Désiré Delano Bouterse, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Bouterse : Je m'associe aux précédents orateurs pour féliciter l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser de son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-

sixième session. Nous saluons les efforts qu'il déploie pour promouvoir les objectifs de l'ONU et faire le lien entre les pays développés et le monde en développement. Nous lui promettons notre plein appui et notre coopération tout au long de cette session.

Je tiens également à remercier M. Joseph Deiss de nous avoir guidés avec une grande efficacité tout au long de la session précédente. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures. Au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a été reconduit à la tête de notre organisation, nous promettons à nouveau notre appui et notre coopération.

Nous souhaitons la bienvenue au tout nouvel État Membre, la République du Soudan du Sud, au sein du concert des nations.

L'ONU a été créée sur la base de la croyance fondamentale que l'action collective pouvait servir notre sécurité collective. Ce principe intangible est encore plus essentiel dans le cadre de la lutte contre les nombreux problèmes qui menacent aujourd'hui la paix mondiale. Dans son allocution inaugurale en tant que Président, l'Ambassadeur Al-Nasser a déclaré que le monde devrait faire face à d'énormes problèmes sur les plans politique, social, économique et dans le domaine de l'environnement (voir [A/65/PV.103](#)).

Je suis tout à fait d'accord avec lui. Les pandémies telles que celles du sida, du paludisme et des maladies non transmissibles; les menaces liées au terrorisme, aux armes de destruction massive, au trafic d'êtres humains, au commerce illicite et à l'utilisation d'armes légères et au commerce illicite de drogues; et les risques liés aux changements climatiques et à la vulnérabilité constante des femmes et des jeunes nous imposent d'approfondir notre coopération et de renforcer nos institutions internationales.

Même si un petit nombre de personnes vivent dans de bonnes conditions dans les pays en développement, il demeure impossible de parvenir au développement durable dans nombre de ces pays. L'instauration de la justice sociale pour tous est l'impératif humanitaire le plus élémentaire de notre époque. Pour faire avancer le monde sur la voie de la compassion, de la solidarité et de la responsabilité partagée, nous devons accorder à cet objectif toute notre attention.

Alors que tout dans notre monde devient de plus en plus étroitement lié, l'incidence des changements climatiques dans un pays ou une région a également

des répercussions sur la prospérité et la sécurité des autres. En tant qu'habitants responsables de cette précieuse planète, nous devons nous unir dans la poursuite de notre objectif collectif, à savoir préserver notre monde dans l'intérêt des générations présentes et futures. D'après notre appréhension des changements climatiques, notre planète subira de profondes transformations au cours des 50 prochaines années, transformations qui auront un impact sur tous les secteurs de la société.

Le Suriname, dont les zones côtières sont peu élevées, est particulièrement vulnérable face à l'élévation du niveau de la mer, car nos terres fertiles et nos réserves d'eau douce risquent d'être inondées. Sachant que 80 % de la population surinamaïse vit dans des zones côtières, notre capacité de production alimentaire et notre capacité de garantir la sécurité alimentaire seront gravement menacées. Pour les pays tels que le nôtre, il est donc essentiel que la communauté internationale honore ses engagements, qu'elle mette rapidement en œuvre les Accords de Cancun et qu'elle verse les fonds promis au Fonds spécial pour les changements climatiques et au Fonds pour l'adaptation.

Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Durban, sans conclure d'accords concrets et définir des objectifs précis en matière de réduction des émissions, ce qui permettrait d'interrompre ou de diminuer considérablement la hausse des températures planétaires. Nous devons cela aux générations présentes et futures. Nous appelons toutes les parties concernées à œuvrer à la conclusion d'un accord.

Le Suriname se trouve à un tournant de son cheminement vers le développement durable. Nous sommes déterminés à promouvoir un environnement favorable à l'investissement en adoptant des politiques fiscales et monétaires prudentes afin de garantir la stabilité macroéconomique à moyen et long terme. Je présenterai ici les principaux objectifs de notre stratégie de développement. Nous tenons à maintenir une croissance économique réelle et à voir augmenter le revenu par habitant tout en œuvrant à une répartition plus équitable des revenus. Nous continuerons de développer le secteur minier, qui sera le moteur de la croissance économique à court et moyen terme. Nous entendons nous éloigner d'une économie fondée sur les produits de base pour nous concentrer sur la diversification de notre économie et sur un

accroissement des investissements dans d'autres secteurs, tels que l'agro-industrie, le tourisme, les services, les transports, l'infrastructure et le logement. Nous investirons dans le capital humain, qui est notre plus importante ressource. À cet égard, le Suriname renforcera ses capacités nationales pour mieux utiliser ses abondantes ressources naturelles, dans l'intérêt de notre population.

Nous sommes tout à fait conscients que nous ne pouvons aller de l'avant chacun de notre côté. Nous reconnaissons l'intérêt stratégique que revêt la coopération internationale en complément des politiques nationales de développement. Ce faisant, nous sommes très attachés aux objectifs que se sont donnés des organisations comme la Communauté des Caraïbes et l'Union de nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

Malgré la crise financière internationale en cours – dans laquelle nous n'avons aucune part – les perspectives économiques actuelles du Suriname demeurent favorables. Une mauvaise gestion de la crise mondiale, toutefois, ne peut qu'avoir des retombées négatives sur notre économie. Nous approuvons la proposition de l'UNASUR de restructurer complètement le système financier international pour permettre à tous les pays de prendre part au processus de prise de décisions. Il est temps que cesse la pratique consistant à laisser prendre les décisions par un petit nombre, avec les conséquences désastreuses que l'on sait pour la majorité des peuples du monde. Pour des pays comme le Suriname, pratiquant l'ouverture économique, mais de taille modeste, il est extrêmement important de poursuivre dans la voie de la prudence en matière de politique macroéconomique et de la diversification économique.

Puisqu'il est entendu qu'un développement durable n'est possible que dans un climat de sécurité, il est essentiel de préserver la paix et la sécurité internationales. Les conflits armés, les ingérences dans les affaires intérieures des États, le terrorisme et la criminalité internationale, notamment la criminalité liée au narcotrafic et le trafic et l'utilisation des armes légères et de petit calibre, ne peuvent que contrecarrer les efforts que nous déployons pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

En cette soixante-sixième session de l'Assemblée générale, nous sommes une fois de plus amenés à réfléchir à l'esprit de notre Charte s'agissant du maintien de la paix, de la sécurité et du développement

internationaux. Le thème retenu pour cette session, « Rôle de la médiation dans le règlement des conflits par des moyens pacifiques », s'y prête on ne peut mieux puisque la médiation peut et doit devenir l'un des instruments les plus efficaces de règlement des conflits internationaux. La non-reconnaissance ou la non-application des principes d'équité et de justice dans les relations internationales a eu pour résultat d'engendrer des situations inadmissibles. Celles-ci ont favorisé l'extrême pauvreté, encore davantage d'exclusion, des formes de criminalité de plus en plus violentes et la destruction de l'environnement.

Parallèlement, nous assistons à une multiplication des actes de guerre et des interventions dans de nombreuses régions du monde. Ces conflits armés sont parfois précédés d'un mandat de notre propre Conseil de sécurité, sans qu'il soit tenu compte des conséquences des destructions, des vies perdues et de la souffrance humaine. Le Suriname souhaite appeler d'urgence l'attention sur les dispositions de l'Article 33 du chapitre VI de la Charte des Nations Unies qui, à notre avis, ne sont pas systématiquement appliquées. Faute de cela, la violence s'est poursuivie dans le continent africain.

Je suis également préoccupé par la situation en Somalie, où une grave famine a emporté des dizaines de milliers de victimes et menace toujours de faucher des milliers d'autres vies. Nous devons nous demander si les artisans des actes de guerre menés sur ce même continent, au motif de protéger les droits de l'homme, n'auraient pas mieux mis à profit ces précieuses ressources en les consacrant à la lutte contre la famine. De surcroît, le Conseil de sécurité devrait être une instance de dialogue et d'action, pleinement réactive face aux défis mondiaux de l'heure et de l'avenir, que l'on ne devrait pas laisser contourner les efforts des institutions régionales qui s'emploient au règlement pacifique des différends. En particulier, quand des explosions de violence surviennent, on ne devrait jamais entraver ou négliger une action pacifique.

Plus spécialement, il est très préoccupant que, 18 mois environ après le séisme ravageur qui a frappé Haïti, les efforts menés pour le relèvement de cette nation insulaire soient au point mort. Nous appelons donc la communauté internationale à tenir ses promesses et à continuer d'appuyer les efforts déployés par le peuple haïtien pour reconstruire sa patrie.

Le Suriname réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit à

un État de Palestine indépendant, droit entériné par l'Assemblée générale en décembre 2010 (voir résolution 65/202). Le Suriname a répondu à la détresse du peuple palestinien en décidant de reconnaître la Palestine en tant qu'État souverain, digne de devenir un membre à part entière de cette organisation mondiale.

Nous réitérons aussi notre préoccupation au sujet du maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba. Ces mesures continuent de créer de graves problèmes au peuple cubain et d'avoir des effets négatifs sur le bon développement de ce pays. Combien d'autres résolutions nous faudra-t-il encore adopter avant que justice soit faite à l'endroit du peuple cubain? Le Suriname demande une fois de plus aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de condamner avec véhémence l'embargo imposé à ce pays.

Pour terminer, la Charte des Nations Unies conserve, par ses dispositions et son esprit, toute sa validité en tant qu'instrument de promotion de la paix, de la sécurité et du développement.

En tant que Membres, nous avons l'obligation morale de continuer à respecter les dispositions énoncées dans notre Charte, en tenant dûment compte des exigences nouvelles d'un monde qui change.

Nous devons impérativement veiller à ce que l'unité et la justice règnent parmi toutes les nations.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Suriname de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Desiré Delano Bouterse, Président de la République du Suriname, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise

Le Président par intérim : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Président de la République gabonaise.

M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à

S. E. M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Bongo Ondimba : Je voudrais d'abord adresser au Président de l'Assemblée générale mes plus vives félicitations pour son élection. Ses qualités humaines et son expérience nous seront précieuses tout au long de notre soixante-sixième session. À son prédécesseur S. E. M. Joseph Deiss, je tiens à exprimer notre reconnaissance pour sa très éminente présidence. Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de sa nomination à l'unanimité pour un second mandat et lui redire toute la confiance du Gabon.

En prenant la parole, qu'il me soit permis de rappeler tout d'abord combien le Gabon s'est toujours efforcé de contribuer à la paix et au règlement pacifique des conflits par le dialogue et la médiation. Car nous avons la conviction profonde du lien qui existe entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement et la démocratie, d'autre part. Et c'est parce que les Gabonais vivent en paix sur leur territoire, avec leurs voisins et avec le monde, qu'ils seront en mesure d'atteindre de nouveaux objectifs de développement.

C'est cette conviction qui est le fondement de la vision du développement futur du Gabon que j'ai proposée à mes compatriotes au moment où j'accédais à la magistrature suprême. Depuis ma dernière intervention devant cette Assemblée générale, il y a un an, mon gouvernement est passé à l'action; et nous mesurons avec modestie les efforts et le temps nécessaires pour des progrès futurs.

Toutefois, des infrastructures stratégiques sont déjà en cours de réalisation, y compris dans le cadre de la préparation de la Coupe d'Afrique des nations, que le Gabon organisera en 2012, conjointement avec la Guinée équatoriale. Nous avançons sur des projets phares de transformation industrielle de nos ressources, à commencer par le bois, le manganèse et le gaz. Et dans le même mouvement progresse notre politique de soutien au secteur des services. Dans le monde agricole, nous entendons développer l'agro-industrie, apporter des soutiens à l'agriculture vivrière et à la pêche durable, l'une et l'autre si précieuses pour notre sécurité alimentaire.

Enfin, nous concrétisons aussi chaque jour notre engagement fondamental en faveur du développement durable, dans le cadre du « Gabon vert ».

En matière de paix et de sécurité internationales en Afrique et dans le monde, le Gabon a réaffirmé son engagement et a pu apporter sa contribution dans la mesure de ses moyens. Depuis 2010, nous siégeons au Conseil de sécurité comme membre non permanent. Le Gabon a présidé le Conseil en juin dernier et nous avons rempli ce rôle difficile avec responsabilité et engagement.

S'agissant de la Côte d'Ivoire, le Gabon a approuvé les actions de l'Organisation des Nations Unies, pour le respect de la volonté du peuple ivoirien et le retour à une vie politique apaisée. Il faut à présent soutenir les efforts des nouvelles autorités de ce pays frère, dans le sens de la réconciliation nationale et surtout de sa reconstruction.

S'agissant de la Libye, le Gabon qui a reconnu le Conseil national de transition se réjouit du retour de la Libye au sein de l'Union africaine et de la communauté internationale, à l'ONU. Au Conseil de sécurité et avec les deux autres membres africains, le Gabon a approuvé la résolution 1973 (2011). La communauté internationale se devait d'éviter le bain de sang annoncé à Benghazi et d'abrèger un conflit plein de périls pour la population civile. Aujourd'hui, il est important que la Libye sorte durablement de la crise afin d'amorcer la réconciliation pour tous les Libyens, ainsi que la reconstruction du pays. C'est dans ce sens que nous avons participé à la Conférence des amis de la Libye à Paris. Le Gabon se félicite du rôle que l'ONU va désormais jouer. Il est important de travailler avec l'Union africaine et les autres acteurs concernés. Nous sommes disposés à contribuer aux efforts de la communauté internationale en Libye.

Le Soudan du Sud a aussi rejoint la communauté internationale. Le Gabon félicite les autorités de ce pays frère qui vient de naître et l'assure de son soutien. Nous nous réjouissons de la volonté manifestée par le Soudan et le Soudan du Sud de rechercher les voies pacifiques de règlement des questions post-référendaires.

En Somalie, il nous importe d'agir de manière résolue en raison de la gravité et de l'urgence de la situation. Il convient de tout faire pour que l'aide humanitaire parvienne aux populations dans leurs villes et leurs villages en Somalie même. Le Gabon a répondu à l'appel de la communauté internationale et a apporté sa contribution dans ce sens.

La question de la Palestine nous concerne tous, tant elle a de profondes implications sur la paix au

Moyen-Orient et dans le monde. Il est important de souligner que nous partageons tous l'objectif incontournable qui est l'existence de deux États : la Palestine et Israël. Sur cette question, comme je l'ai fait l'an dernier ici-même, mais cette fois-ci avec une espérance accrue, je forme le vœu de voir bientôt un État palestinien, vivant en paix, côte à côte avec Israël, dans des frontières sûres et reconnues. Les deux peuples, israélien et palestinien, amis du Gabon, aspirent à vivre et à coexister en paix, dans la sécurité. Le destin pacifique de ces deux peuples est essentiel pour l'avenir du Moyen-Orient et de la paix dans le monde.

La Syrie s'est ajoutée aux situations qui nécessitent des efforts de tous. Le Gabon souhaite que les efforts de médiation de la Ligue des États arabes permettent de parvenir d'urgence à une issue pacifique et démocratique.

Le Gabon sera particulièrement attentif à des questions prioritaires tout au long de cette soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Le Gabon est naturellement favorable à la réforme du Conseil de sécurité et à celle plus générale du système des Nations Unies. Il faut permettre à notre organisation de remplir toujours mieux sa mission de paix, de coopération et de justice dans le monde.

Au Conseil de sécurité, l'Afrique devrait, d'une manière qui reste à définir, siéger de façon permanente. Elle devrait davantage être entendue sur la scène internationale. Cette attente de l'Afrique, et même d'autres régions du monde, répond aux aspirations à une réelle démocratisation de la gouvernance politique et économique globale.

Comme vous le savez, le Gabon est résolument engagé, y compris dans le cadre de l'ONU, dans la question de la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. Depuis mon accession à la magistrature suprême, le Gabon a pris d'importantes mesures visant à réduire ses émissions de dioxyde de carbone et à relever le taux de séquestration de CO₂ de notre forêt végétale. Mon gouvernement s'est engagé dans la préservation moderne de nos forêts tropicales et de notre biodiversité au sein de nos 13 parcs nationaux qui couvrent un peu plus de 11 % du territoire gabonais. Le Gabon a ainsi lancé une vaste campagne contre le pillage des ressources naturelles et le braconnage de ses espèces protégées. Nous nous efforçons de

valoriser la filière bois tout en conservant les richesses écologiques de notre immense forêt tropicale.

Il faut noter aussi que la question de l'environnement et de la sécurité internationale se posera à l'avenir. Lors de la Conférence de Durban en Afrique du Sud, nous devrions aborder nos travaux avec à l'esprit ce lien entre environnement et sécurité internationale.

Enfin, nous suivons avec attention les activités de délimitation des plateaux continentaux. Au regard du potentiel des fonds marins, il convient de veiller ce que leur exploitation ultérieure ne provoque pas de catastrophes naturelles.

Le Gabon est préoccupé par l'impact de la crise économique sur les pays du Sud, surtout pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'effet de la crise financière internationale sur les investissements publics en faveur des secteurs sociaux de base tels que l'éducation, la santé et la fourniture de l'eau potable et de l'électricité, limite notre marge de manœuvre à promouvoir le développement humain.

Malgré de réelles avancées enregistrées dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire, l'échéance de 2015 demeure pour beaucoup de pays, dont le Gabon, un défi difficile à relever. Les objectifs du Millénaire ne peuvent être atteints si de nouvelles ressources ne sont pas mobilisées avant l'échéance de 2015. L'aide au développement marque le pas et je perçois une réelle inquiétude face à cette situation. La communauté internationale doit s'efforcer de répondre aux engagements souscrits à Monterey, à Doha, à Gleneagles, à Paris et à Accra. Il faut un nouveau partenariat mondial en faveur du développement pour assurer une croissance économique durable dans nos pays. L'aide doit s'accompagner de plus d'investissements directs et de plus de commerce juste et équitable. Pour mobiliser de nouvelles ressources, nous encourageons et soutenons les efforts en cours visant à institutionnaliser les mécanismes innovants de financement du développement.

Le Président de l'Assemblée générale nous a proposé de débattre du rôle de la médiation. Cette question est au cœur de la raison d'être de notre organisation qui est de garantir la paix et la sécurité dans le monde.

La médiation et la prévention des conflits doivent rester nos premiers modes d'action collective. Nous

ressentons tous la nécessité, dans un monde complexe, d'accéder à plus de démocratie, à un monde où les échanges économiques et culturels seraient mieux équilibrés, et où la prévention des crises, qu'elles soient politiques ou autres, serait mieux organisée, avec notamment des moyens accrus d'alerte et de médiation.

Le Gabon a un attachement historique à la médiation et au règlement pacifique des différends. Cette orientation a toujours été l'un des fondements de nos relations avec nos voisins et frères de la sous-région de l'Afrique centrale, ainsi que de nos contributions à la résolution des conflits en Afrique. Mon pays ne se départira jamais de cette voie, en particulier au moment où l'Afrique s'efforce de réaliser son intégration politique et économique.

Notre attachement au règlement pacifique des différends et des conflits s'inscrit également dans nos engagements pris dans le cadre des différentes conventions et traités relatifs aux droits de l'homme, au droit humanitaire, à la promotion de la démocratie et de l'état de droit, mais aussi à la coopération et à la solidarité internationales.

Nous savons bien que la médiation peut avoir des limites; et la communauté internationale doit toujours être prête, le cas échéant, à envisager d'autres modes de prévention et de règlement des conflits. Ces conflits seront plus complexes et multidimensionnels à l'avenir. Les crises économiques, les crises environnementales, les aspirations à la démocratie et aux libertés qui prennent de nouvelles formes, vont exacerber les tensions, et nous devons être attentifs à ces évolutions.

Le Gabon continuera d'apporter son soutien et sa collaboration aux actions de médiation et de bons offices que le Secrétaire général de l'ONU mène sur plusieurs fronts, dans divers endroits du monde en proie à des conflits. Ces actions sont indispensables. Elles doivent être renforcées par des moyens accrus et être menées avec impartialité, dans le respect de la souveraineté des États. En outre, il est à noter que la participation des femmes est importante dans tous les aspects de la médiation, tant elles sont toujours les premières victimes des conflits, avec les enfants.

Enfin, l'ONU doit renforcer sa coopération avec tous les autres acteurs intervenant dans ce domaine. En Afrique, l'Union africaine, qui continue de renforcer ses capacités de médiation, est un acteur indispensable.

Je voudrais conclure en rappelant que le triptyque qui sous-tend mon projet de société visant à faire du Gabon un pays émergent est : paix-développement-partage. Le climat de paix et de stabilité dont jouit le Gabon sera précieux au moment où notre pays entre dans une phase de modernisation rapide. Le Gabon est plus que jamais désireux de coopérer avec les autres pays. Il est profondément attaché à la paix. Le peuple gabonais est ainsi disponible pour échanger avec le monde, créer et construire.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République gabonaise de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République démocratique du Congo.

M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo, et je l'invite à prendre la parole devant L'Assemblée.

Le Président Kabila Kabange : Permettez-moi, au seuil de mon propos, de féliciter le Président, ainsi que l'ensemble de son équipe, de sa brillante élection au Bureau de la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Que son prédécesseur, M. Joseph Deiss, trouve ici l'expression de notre gratitude pour l'excellent travail abattu et dont notre organisation a tiré parti. Mes félicitations s'adressent également à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour le renouvellement de son mandat.

Prendre la parole du haut de cette tribune a toujours été pour moi un moment privilégié et l'heureuse occasion d'évoquer quelques sujets d'actualité qui sont d'importance pour mon pays et le monde. Ce moment est d'autant plus privilégié qu'il

intervient dans un contexte où la République démocratique du Congo se prépare à l'organisation des élections générales, les deuxièmes après celles de 2006.

C'est dans cette mesure qu'il convient de comprendre toute l'importance que revêt cette période charnière pour le Congo, car elle marque la confirmation d'une rupture définitive avec la spirale de violence et d'instabilité qui l'a caractérisé ces dernières décennies. Elle se veut une phase décisive en ce que, plus que jamais, elle engage le peuple congolais dans une culture démocratique pérenne.

En dépit des défis multiformes qui émaillent le processus électoral, la Commission électorale indépendante, notre peuple et son gouvernement mettent tout en œuvre pour l'organisation d'élections transparentes et crédibles dans un climat apaisé. Ces élections sont, enfin, la preuve d'un retour à la paix effectif que les Congolaises et Congolais ont appelé de leurs vœux. Aujourd'hui, la paix et la sécurité règnent sur toute l'étendue du territoire national. Les institutions républicaines sont toutes en place et fonctionnent normalement.

La paix et la sécurité étant retrouvées dans mon pays, la présence de l'ONU mérite d'être repensée. En effet, le rôle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) doit impérativement s'ajuster dans sa vision et son action sur le terrain. Dans cette phase de consolidation, la MONUSCO doit quitter progressivement le strict cadre des opérations de maintien de la paix pour accompagner le pays dans ses efforts de développement et de relance économique.

Certes, d'énormes progrès ont été réalisés dans les domaines de la paix et de la sécurité. Cependant, bien d'autres défis demeurent, et la République démocratique du Congo est déterminée à les relever. C'est dans ce sens que doivent s'inscrire la mobilisation et l'apport de tous. Il s'agit notamment du renforcement des capacités du secteur de la sécurité, dont celui de l'armée, de la police, de la justice et des services pénitentiaires, de manière à garantir le droit et la sécurité des citoyens et à stabiliser le pays et la région; du retour progressif et ordonné des personnes déplacées dans leur milieu d'origine et des réfugiés dans leur pays respectifs; de la poursuite du processus de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats issus de groupes armés; du contrôle effectif de l'exploitation de nos ressources naturelles, et de la

consolidation des relations de bon voisinage avec les pays qui nous entourent.

À ce sujet, après plusieurs années de conflit, les pays de la région sont arrivés à la conclusion que la guerre est le pire ennemi de l'homme et de son développement. Elle exacerbe les problèmes plutôt qu'elle ne les résout, ce qui explique leur volonté commune et nos efforts de rechercher la paix à tout prix, ce qui est chose faite aujourd'hui. La République démocratique du Congo est en paix avec l'ensemble de ses voisins. Le temps est à la reconstruction et au développement.

À ce propos, je voudrais saluer l'admission récente de la République du Soudan du Sud en qualité d'État membre de notre organisation universelle et former à l'endroit de son peuple mes vœux les plus ardents de paix, de bonheur et de prospérité.

Un autre défi que mon pays entend relever est celui du maintien de la croissance économique. Malgré un environnement international difficile, la République démocratique du Congo présente aujourd'hui un taux de croissance positif supérieur à la moyenne africaine. Elle poursuivra cet élan grâce à des mesures d'encadrement de son économie. Mais il est tout aussi vrai que cette croissance reste largement dépendante de l'économie mondiale.

Après avoir entretenu l'Assemblée sur la situation dans mon pays, je voudrais maintenant aborder quelques grandes questions de l'heure.

L'Organisation des Nations Unies a répondu à bon nombre de défis qui avaient justifié sa création à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 66 ans, le monde a beaucoup évolué et la vitesse des transformations s'accroît chaque jour d'avantage.

Une grande institution comme la nôtre ne peut rester statique alors que son environnement se modifie sans cesse. Le moment est arrivé d'envisager l'adaptation de l'Organisation des Nations Unies aux réalités actuelles afin d'améliorer son efficacité et surtout de renforcer la confiance entre les États Membres. Pour ce faire, elle doit réaliser des avancées substantielles sur les grands chantiers d'une réforme qui n'a que trop duré, qu'il s'agisse de la revitalisation de l'Assemblée générale, de la réforme du Conseil de sécurité ou du rôle du Conseil économique et social, qui doit être renforcé. Un Conseil de sécurité qui intégrerait autant les aspirations légitimes des pays en

développement, et de l'Afrique en particulier, serait sans doute plus légitime.

D'autre part, les questions relatives aux changements climatiques et à la protection de la nature exigent une modification d'approche, qui tienne compte des aspirations de tous les peuples. Voilà un domaine où il est recommandé de faire preuve d'esprit de compromis et de solidarité dans l'intérêt bien compris de tous les pays.

Il en est de même des objectifs primordiaux du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, qui demeurent otages de la politique de deux poids deux mesures, tout comme les pratiques discriminatoires et de non-respect des engagements pris, en particulier par certaines puissances nucléaires.

Le combat contre l'impunité, contre les violations des droits de l'homme, qui fait l'objet d'approches sélectives, et la mise en œuvre partisane du droit international humanitaire soulèvent de légitimes doutes quant à l'instrumentalisation à des fins politiques de ces nobles causes. Il y a lieu que notre Organisation soit interpellée à ce sujet.

La République démocratique du Congo estime que la question israélo-palestinienne devrait constituer une préoccupation majeure de notre Organisation universelle. L'ONU doit poursuivre inlassablement ses efforts pour trouver une solution équitable, tenant compte des intérêts légitimes des deux peuples, qui chacun a droit de vivre en paix et en sécurité. Le Moyen-Orient ne pourra retrouver la paix et la stabilité sans un règlement juste et durable de cette question.

Je ne saurais poursuivre mon propos sans évoquer la collaboration que nous voulons plus active entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion des conflits. Il conviendrait, à mon humble avis, de la renforcer utilement, afin de réduire les foyers de tensions dans notre continent. Nous y gagnerons tous.

*M. Archondo (État plurinational de Bolivie),
Vice-Président, assume la présidence.*

J'ai axé ma prise de parole de ce jour sur la nécessité de renforcer la paix. Elle est la condition *sine qua non* de tout progrès; mais une paix limitée à l'absence de bruits de bottes n'est pas la paix. Sans méconnaître ses succès, il faut dire que sur ce terrain, notre Organisation a encore énormément à réaliser, afin

que tout un chacun trouve là les conditions de participer à l'avancement de l'humanité tout entière.

Je termine mon propos en renouvelant le vœu de voir modifiées la conception et la conduite des affaires internationales par un engagement effectif et sincère de l'ensemble de la collectivité des nations en faveur du renouveau et du renforcement du système multilatéral.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République démocratique du Congo de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de M. Johnson Toribiong,
Président de la République des Palaos**

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République des Palaos.

M. Johnson Toribiong, Président de la République des Palaos, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Johnson Toribiong, Président de la République des Palaos, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Toribiong (parle en anglais) :
C'est un honneur et un privilège que de m'adresser à l'Assemblée générale une nouvelle fois au nom du peuple palaosien.

Pendant des milliers d'années, les Palaos ont été gâtés par une nature abondante qui nous a procuré nos moyens de subsistance et nous a unis en tant que peuple. Nous avons vécu à l'écart et dans l'isolement, en respectant l'environnement et en gérant nos ressources naturelles dans l'intérêt de toutes les générations.

Or, aujourd'hui, nous sommes les victimes innocentes d'un mal transfrontière. Des forces bien au-delà de notre contrôle, et dont nous ne sommes pas responsables, ravagent les océans, endommagent les terres et les récifs, menacent notre mode de vie et, dans le pire des cas, notre existence pure et simple. Bien que nous fassions de notre mieux pour agir de façon

responsable et durable, il y a des limites à ce que mon pays peut accomplir par lui-même pour se protéger. Nous devons donc compter sur nos partenaires, sur le système international et sur la légalité internationale pour trouver une solution.

Je voudrais vous parler aujourd'hui de trois formes pernicieuses de mal transfrontière.

Premièrement, j'évoquerai l'état de la pêche dans le monde. Les poissons des Palaos sont parmi les plus précieux au monde, mais ils sont en danger. Les bateaux de pêche en eaux lointaines ne respectent ni nos frontières, ni nos lois ou traditions. Ces bateaux viennent en grand nombre pour pêcher le thon dans la région du Pacifique central et occidental, où se trouvent les Palaos. À l'heure actuelle, le thon dans notre région se pêche pour une bouchée de pain. En outre, ces bateaux chassent les requins, dont les ailerons sont coupés et revendus pour une infime fraction de ce que les touristes sont prêts à déboursier pour venir voir ces requins en chair et en os dans nos eaux.

Tout comme les courants océaniques, les efforts pour protéger le milieu marin ne doivent pas s'arrêter aux frontières. Une coopération internationale est nécessaire pour protéger nos ressources et notre environnement marins.

Les Palaos et d'autres petits États insulaires en développement du Pacifique ont pris des mesures novatrices pour préserver la viabilité de leurs réserves halieutiques. Nous avons limité la pêche à la seine coulissante, convenu de combler les vides entre nos juridictions et mis en œuvre un système de contingentement des jours de pêche.

Il y a deux ans, de cette même tribune, j'ai annoncé la création du premier sanctuaire de requins au monde. Depuis lors, d'autres pays et territoires à travers le monde se sont joints aux Palaos dans cet effort. Aujourd'hui, plus de 2,7 millions de kilomètres carrés d'océan sont sans danger pour les requins. La santé de nos océans dépend des requins. Je me réjouis donc que les représentants de plusieurs pays situés aux quatre coins du monde m'aient rejoint aujourd'hui pour annoncer notre engagement commun à préserver la grande biodiversité de l'océan, ainsi qu'à promouvoir et protéger les sanctuaires de requins. Mais ce n'est là que la première étape.

Les modes de pêche dans le monde doivent être durables. Les pratiques irresponsables qui nuisent à nos

ressources halieutiques et menacent notre sécurité alimentaire doivent cesser. Cela signifie que le prélèvement des ailerons de requins par dépeçage à vif doit cesser. Le chalutage par le fond, qui détruit le socle de la chaîne alimentaire marine, doit également cesser.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture signale que 85 % des stocks mondiaux de poisson sont maintenant pleinement exploités ou surexploités. Ce sont les pires chiffres jamais enregistrés. La communauté internationale doit trouver un moyen de responsabiliser davantage les organisations régionales de gestion des pêches afin que le monde puisse savoir si les pays honorent leurs engagements. Et la pêche mondiale devrait être équitable. Si des navires se trouvant en eaux lointaines souhaitent profiter de nos ressources halieutiques, ils doivent respecter nos lois et celles de notre région. Ils devraient pêcher dans les limites que nous avons tracées et partager avec nous les profits mutuels de manière juste et équitable.

La pêche n'est pas un droit. C'est un privilège. Pendant trop longtemps, l'exploitation du thon a surpassé les efforts de conservation des thonidés. Ce déséquilibre n'est pas viable et doit être inversé. Pour cela, il faut créer des zones de conservation des thonidés pour faire de la préservation de cette ressource précieuse une priorité et faire en sorte que les pays de notre région qui exploitent le thon en tirent tous les avantages possibles. Nous, les populations du Pacifique, considérons l'océan comme notre ferme, d'où nous tirons nos moyens de subsistance et d'existence. À la plus importante Conférence sur le thon jamais organisée dans le Pacifique, qui se tiendra début décembre aux Palaos, cette idée d'une zone de conservation des thonidés sera examinée et adaptée à notre région du monde. Nous devons poursuivre nos efforts pour faire en sorte que nos îles tirent le plus d'avantages possibles d'une exploitation durable du thon dans nos eaux.

Deuxièmement, nous craignons que, cette année, des niveaux indétectables de rayonnement nucléaire aient atteint notre territoire. Il s'agit d'une forme particulièrement sournoise de dommage transfrontière. J'ai participé à la rédaction de la Constitution des Palaos, qui interdit la présence de toute matière nucléaire sur notre territoire. Nous sommes fiers d'avoir été le premier pays au monde à prononcer une telle interdiction. Mais la loi fondamentale de notre pays ne peut pas nous protéger contre d'éventuels

rayonnements provenant de l'extérieur de nos frontières. Nous craignons qu'un jour nous ne puissions plus consommer nos poissons ou que notre eau ne soit plus potable. Nous demandons donc au monde de redoubler d'efforts pour éliminer la menace des rayonnements nucléaires.

Troisièmement, en ce moment même, des personnes souffrent des effets des changements climatiques. Avec la disparition de nos coraux, l'érosion du littoral et l'élévation du niveau de la mer, la population se sent impuissante et n'a plus d'espoir. Habituellement, nous ferions appel à une intervention divine. Mais il ne s'agit pas d'un problème tombé du ciel; il est dû à l'activité humaine. Il menace notre existence et illustre la question des dommages transfrontières. Aujourd'hui, j'ai le regret de dire que nous sommes loin d'avoir trouvé une solution. L'année prochaine marquera le 20^e anniversaire de la signature de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Mais avons-nous fait des progrès? Alors que le niveau de la mer a augmenté, les émissions n'ont pas cessé. Nous n'avons toujours pas d'accord contraignant.

En juillet dernier, les petits États insulaires en développement ont uni leurs efforts pour soumettre au Conseil de sécurité des propositions modestes, réalisables et prudentes pour faire face aux menaces à la sécurité que constituent les changements climatiques. Mais nos voix ont été étouffées par les priorités d'autres États. Je ne peux que partager l'avis exprimé au Conseil par les États-Unis : l'incapacité de certains États à reconnaître les répercussions évidentes des changements climatiques sur la sécurité est pitoyable.

Nous ne nous laisserons toutefois pas dissuader. Les dirigeants des États du Pacifique ont déclaré que les menaces immédiates que les changements climatiques représentent aux niveaux social et économique et sur le plan de la sécurité appellent des décisions dans chaque instance internationale. L'Assemblée générale, dans sa résolution 63/281 adoptée par consensus, a invité les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité.

Gardant cela à l'esprit, les Palaos et la République des Îles Marshall inviteront l'Assemblée à demander, d'urgence et conformément à l'Article 96 de

la Charte des Nations Unies, un avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur la responsabilité qui incombe aux États, en vertu du droit international, de veiller à ce que les activités produisant des émissions de gaz à effet de serre relevant de leur juridiction ou de leur contrôle ne causent aucun dommage à d'autres États.

Cette affaire devrait être claire. La Cour internationale de Justice a déjà confirmé que le droit international coutumier oblige les États à faire en sorte que les activités relevant de leur juridiction ou de leur contrôle respectent l'environnement des autres États. De même, le paragraphe 2 de l'Article 194 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer exige des États qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour que les activités relevant de leur juridiction ou de leur contrôle le soient de manière à ne pas causer de préjudice par pollution à d'autres États et à leur environnement. Le moment est venu de déterminer ce que signifie de la primauté du droit dans les relations internationales dans le contexte des changements climatiques. C'est justement ce que la Cour internationale de Justice est chargée de faire.

À l'ouverture de la précédente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon a déclaré : « Pour l'ONU, la voie à suivre est celle de la collectivité, une cause commune [...] une responsabilité partagée face à un destin partagé » (*A/65/PV.11, p. 1*). Ce sentiment signifie, avant tout, que les pays ne doivent causer aucun préjudice, en particulier aux plus fragiles d'entre nous. Nous devrions trouver des orientations dans la légalité internationale. Les États doivent respecter les autres États. Qu'il s'agisse de pratiques de pêche destructives, de rayonnement nucléaire ou d'émissions excessives, les États doivent œuvrer ensemble et cesser de causer des dommages transfrontières.

Je voudrais informer l'Assemblée d'un certain nombre d'initiatives importantes que les Palaos mènent pour établir des liens avec la communauté internationale, au sens propre et figuré.

Aux Palaos, la connexion Internet se fait actuellement par satellite. Néanmoins, ce service n'est pas de bonne qualité et son coût est inabordable pour la majorité de la population. Le rapport de l'Union internationale des télécommunications publié l'année dernière confirme que l'accès large bande est une condition préalable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. D'après ce rapport,

une augmentation de 10 % du taux de pénétration du large bande dans les pays en développement entraîne une hausse de 1,4 % du produit intérieur brut. Imaginons alors les effets qu'aurait une augmentation de 100 %.

Sur la base de ce rapport, j'ai signé le Décret n° 297 qui porte création d'un groupe d'étude rattaché à la présidence et chargé d'acquiescer un câble sous-marin en fibres optiques afin que les Palaos soient mieux équipés pour atteindre leurs objectifs du Millénaire pour le développement. J'espère que d'autres coopéreront pour aider les Palaos à être reliés au monde, et que les dirigeants répondront à l'appel lancé par la Commission en vue d'assurer l'accès de tous aux réseaux large bande d'ici à 2015.

Les Palaos sont également à l'écoute du monde sur la question des droits de l'homme. En février, nous avons commencé à établir notre rapport au titre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. En tant qu'ancien praticien du droit et défenseur des droits de l'homme, j'ai dès le départ fermement appuyé ce processus, et j'y ai donc consacré une partie des ressources limitées des Palaos pour veiller à ce que ce rapport soit complet et utile. Comme preuve de cet engagement, j'ai créé un groupe de travail présidé par notre Ministre d'État et composé de fonctionnaires de divers services de l'État. Les organisations non gouvernementales et des membres de la société civile ont également été invités à prendre part aux activités du Groupe de travail et ont grandement contribué à l'établissement du rapport national des Palaos.

De l'avis général, la réponse des Palaos a été couronnée de succès. Le Conseil des droits de l'homme a adopté notre rapport à l'unanimité. La recommandation que les membres du Conseil des droits de l'homme ont le plus répétée a été que les Palaos créent une institution nationale des droits de l'homme. J'ai pris cette recommandation à cœur et je suis heureux d'annoncer que les Palaos vont créer une institution nationale des droits de l'homme. Je suis aussi heureux de dire que, à partir de cette semaine, les Palaos sont désormais signataires de toutes les conventions internationales fondamentales relatives aux droits de l'homme. J'espère que d'autres aideront les Palaos dans leurs efforts pour établir cette institution et nous acquiescer de nos obligations au titre de ces conventions.

Je tiens une fois encore à attirer l'attention du monde sur le fait qu'à la suite des batailles féroces livrées pendant la Deuxième Guerre mondiale par des armées étrangères dans les îles Palaos, des explosifs sont disséminés un peu partout sur notre territoire et dans nos eaux territoriales. Certains de ces explosifs, que l'on dénombre à plusieurs milliers, sont toujours actifs. J'en appelle à la conscience du monde et, surtout à celle des responsables, afin que l'on nous aide à éliminer cette menace.

Je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir assisté à la réunion récente du Forum des îles du Pacifique, organisée au début du mois à Auckland (Nouvelle-Zélande). Cette réunion a été marquée par le fait que le Forum célébrait son quarantième anniversaire, et que pour la première fois un Secrétaire général de l'ONU y participait et effectuait une visite dans un petit État insulaire en développement du Pacifique. Je tiens à remercier S. E. M. Ban Ki-moon de sa visite. C'est la preuve que les pays de notre région, même les plus petits et les plus vulnérables d'entre eux, ont quelque chose d'important à dire et à apporter à notre monde.

Je voudrais également exprimer la gratitude des Palaos pour le ferme appui apporté par tous nos partenaires, nouveaux et anciens, ainsi que pour leur solide amitié. Je tiens en particulier à remercier les États-Unis d'Amérique, le Japon et la province chinoise de Taiwan.

Afin de continuer à promouvoir l'efficacité, les objectifs et les idéaux de l'ONU, nous recommandons que Taiwan soit invité à participer véritablement au système des Nations Unies. Je ne pense pas que l'ONU puisse s'attaquer pleinement et comme il convient aux problèmes liés à la santé, à la sécurité aérienne et aux changements climatiques si Taiwan n'est pas autorisé à participer aux activités de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Je demande une fois encore au monde de permettre à Taiwan de prendre part aux travaux de ces entités très importantes des Nations Unies.

Pour terminer, les Palaos sont un État relativement nouveau, étant donné qu'il a rejoint la communauté mondiale en 1994. Nous nous souvenons donc bien du sentiment de jubilation éprouvé face à notre liberté et notre indépendance toutes nouvelles. Je saisis cette occasion pour féliciter le peuple du Soudan

du Sud à l'occasion de son accession à l'indépendance et de l'admission de cet État, à l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République des Palaos de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Johnson Toribiong, Président de la République des Palaos, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad.

M. Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Déby Itno : La délégation tchadienne adresse ses chaleureuses félicitations au Président pour son élection à la présidence de la soixante-sixième session et l'assure de sa collaboration et de son soutien dans l'accomplissement de sa noble tâche.

La délégation tchadienne exprime également son admiration à son prédécesseur, M. Joseph Deiss, qui a dirigé avec talent les travaux de l'Assemblée pendant sa soixante-cinquième session.

Enfin, le Tchad rend hommage au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour son action tant sur le front du développement que celui de la paix dans le monde. Nous lui réitérons nos vives félicitations pour sa reconduction bien méritée pour un second mandat à la tête de notre Organisation.

Ma délégation se félicite du choix du thème central de notre débat général, à savoir « les vertus de la médiation pour le règlement pacifique des conflits ». Cette proposition cadre parfaitement avec notre vision politique, nos convictions et notre philosophie pour un monde harmonieux et égalitaire.

C'est ainsi que nous avons apporté notre modeste contribution et soutenu les efforts de l'État du Qatar, de l'ONU et de la communauté internationale en participant au plus haut niveau aux négociations et à la conclusion de l'Accord-cadre de Doha pour le règlement du conflit au Darfour conclu entre le Gouvernement soudanais et l'opposition armée au Darfour. Nous appelons de tous nos vœux une solution définitive de cette crise. Pour cela, le Soudan a besoin d'être accompagné par toute la communauté internationale afin que la paix et la sécurité reviennent sur l'ensemble du territoire et dans la sous-région.

Par ailleurs, nous voudrions exprimer notre préoccupation face aux foyers de tension qui se multiplient dans le monde et qui sont parfois nés des grandes mutations qui ont cours, notamment dans certains pays du Proche et Moyen-Orient et au Maghreb, qualifiées de « Printemps arabe ».

Notre Organisation doit s'engager sans réserve aux côtés des parties en conflit pour la recherche des solutions par la réconciliation et le pardon. En plus des pertes en vies humaines survenues au cours des drames que nous observons, il convient de relever les inévitables cortèges de réfugiés et de personnes déplacées en pareilles circonstances. Et qui dit réfugiés et déplacés, dit situation de dénuement et de souffrances pénibles. Nous sommes bien placés pour évoquer ce sujet puisque notre pays accueille dans sa partie sud-ouest, plus de 100 000 réfugiés centrafricains et dans sa partie est, plus de 290 000 réfugiés soudanais et 180 000 déplacés tchadiens. Ceux-ci s'y sont établis depuis 2003 dans des conditions environnementales et sociales précaires.

Nous en appelons à la solidarité de la communauté internationale pour nous aider à prendre en charge tous les déplacés qui arrivent. Après le retrait définitif en mars dernier de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), le Gouvernement tchadien a pris en main la protection des réfugiés et des déplacés, ainsi que celle des organisations humanitaires qui leur viennent en aide, grâce à une force spéciale composée entièrement d'éléments nationaux, appelée Détachement intégré de sécurité. Il est souhaitable que nos partenaires poursuivent leurs efforts à nos côtés et les accroissent en appuis logistiques et financiers nécessaires au fonctionnement du Détachement intégré de sécurité.

Par ailleurs, à l'instar de nombreux pays du Sahel, le Tchad a enregistré le retour de Libye, dans des conditions dangereuses, de près de 100 000 de ses ressortissants qui ont été contraints de quitter ce pays, dans le plus grand dénuement. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Organisation internationale pour les migrations, les autres institutions et tous les pays qui nous sont venus en aide dans les opérations de rapatriement et de prise en charge de nos ressortissants. Notre souhait le plus ardent est que la Libye retrouve la paix, pour que cessent les tueries et que les Libyens se réconcilient autour du Conseil national de transition afin de construire un État de droit et de démocratie.

Dans la construction de cette Libye nouvelle, nous attirons l'attention de nos frères libyens sur le sort de nos ressortissants qui ont contribué au développement de ce pays en tant que travailleurs et qui sont qualifiés parfois, sans discernement, de mercenaires. En outre, nous exprimons nos plus vives préoccupations au sujet du sort de 400 000 Tchadiens bloqués en Libye. Nous invitons les nouvelles autorités libyennes à prendre des mesures urgentes en vue de concrétiser leur engagement à protéger les populations immigrées.

Le Tchad tient également à partager avec notre auguste Assemblée ses appréciations sur les graves sujets de préoccupation commune actuels et dont certains sont l'objet de réunions se tenant en marge de la présente session. Il s'agit pour la plupart des problèmes qui mettent à mal la solidarité internationale. Ceux-ci vont de la gestion des crises économique et environnementale à la situation sécuritaire dans nos régions. Ce sont là des sujets qui influent directement sur notre vie quotidienne de par leur tendance à ralentir considérablement, voire à freiner, nos efforts de développement, surtout pour les pays sortant d'un conflit, comme le Tchad. Les effets de ces crises compromettent sans nul doute la mise en œuvre de nos stratégies de développement et notre capacité à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015.

En ce qui concerne mon pays, le Tchad a vécu des décennies durant, des agressions extérieures. Comment peut-il atteindre ces objectifs s'il ne bénéficie pas d'un appui conséquent, notamment à travers l'Initiative des pays pauvres très endettés? Nous avons pour cela appelé à plusieurs reprises à un soutien de la part des institutions internationales concernées.

Comme conséquence du changement climatique, nous enregistrons cette année au niveau du Sahel une mauvaise pluviométrie qui peut nous entraîner vers une catastrophe écologique et humanitaire, comme celle qui sévit depuis quelques mois dans la corne de l'Afrique.

Nous saluons toutes les initiatives engagées par notre Organisation mondiale afin de susciter envers nos pays la solidarité internationale, à travers la tenue des réunions de haut niveau et les sommets, comme la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui a eu lieu à Istanbul en juin dernier, tout comme les conférences à venir sur la lutte contre la désertification et sur le développement durable, qui se tiendront respectivement en Corée et à Rio de Janeiro.

Au titre des autres actions majeures que nous avons engagées figurent la gratuité des soins de santé d'urgence, la santé de la mère et de l'enfant, les maladies transmissibles telles que le VIH/SIDA et le paludisme, ainsi que la gratuité de l'éducation dans l'enseignement public à tous les échelons. La politique du genre, ainsi que l'autonomisation de la jeunesse par sa grande responsabilisation dans la gestion publique à tous les niveaux, demeurent la pierre angulaire de notre nouvelle vision d'un Tchad nouveau qui avance et qui gagne.

Enfin, de tous les défis, celui du développement durable reste une priorité absolue. Car, après la tenue au Tchad en juin 2010 du premier Sommet sur le Programme de la Grande muraille verte par les pays du Sahel, notre pays a organisé en octobre de la même année, le 8^e Forum mondial sur le développement durable avec pour thème « Sauver le lac Tchad ». Les plans d'action issus de ces rencontres font l'objet d'une vulgarisation afin de susciter les concours conséquents à leur mise en œuvre. Nous réitérons ici nos appels à la communauté internationale pour qu'elle aide les pays riverains du lac Tchad à le sauver, car le monde doit savoir que de sa survie dépend aussi le bassin forestier du Congo.

Concernant la Palestine, cette question n'a que trop duré et ses conséquences sur la sécurité régionale et mondiale influencent chaque jour l'actualité. Il y a donc urgente nécessité d'un consensus international autour de la question des droits inaliénables du peuple palestinien. Pour nous, le temps de la reconnaissance d'un État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël est venu. Il nous faut avoir le courage de franchir cette étape, essentielle pour faire avancer la paix entre les

peuples israélien et palestinien. C'est pourquoi j'invite tous les pays épris de paix et de justice à s'engager dans cette voie.

Pour finir, nous voudrions une fois de plus revenir sur la réforme des Nations Unies, dont l'une des caractéristiques est la marginalisation d'une composante importante de l'humanité, à savoir les Africains. Les États africains pris individuellement ou collectivement, sont aujourd'hui des acteurs incontournables du système en matière de paix, de sécurité et de développement. Malheureusement, force est de constater qu'ils ne trouvent pas encore au sein de ce système toute la place qu'ils méritent, notamment du fait de leur mise à l'écart dans les initiatives de règlement de certains conflits qui menacent la paix et la sécurité du continent.

La réforme des Nations Unies est un impératif, et il serait salubre d'en accélérer la finalisation en tenant compte des revendications et aspirations légitimes des Africains, dont le souci majeur est la satisfaction du droit du continent d'être représenté au Conseil de sécurité comme membre permanent avec droit de veto. C'est la seule manière pour l'Afrique de contribuer effectivement et efficacement à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'au maintien de la paix dans le monde en général et sur le continent en particulier.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Tchad de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ivo Josipović, Président de la République de Croatie

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Croatie.

M. Ivo Josipović, Président de la République de Croatie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ivo Josipović, Président de la

République de Croatie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Josipović (*parle en anglais*) : Je suis particulièrement heureux de participer au débat général de l'Assemblée générale pour la première fois depuis mon élection à la présidence de la Croatie.

Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Al-Nasser de son élection aux fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Je remercie également Joseph Deiss pour l'excellent travail accompli durant sa présidence de l'Assemblée générale à sa session précédente.

Je félicite par ailleurs le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa nomination pour un second mandat à ce poste important et difficile et je tiens à l'assurer de la pleine coopération de mon pays.

Les problèmes actuels – la chute de régimes autocratiques, la non-prolifération nucléaire, le terrorisme, la crise financière et économique mondiale persistante, le changement climatique, le sous-développement – exigent que tous les Membres de l'ONU fassent front ensemble et offrent des solutions communes sur la base de la solidarité, de la responsabilité et du respect des droits et de la dignité de chaque personne qui vit sur cette planète. Notre réaction face à ces problèmes ne doit pas se limiter à de simples paroles. Nous devons les traduire en actions concrètes visant à promouvoir la démocratie, le développement et le bien-être, à protéger les droits de l'homme, à respecter le droit international, à garantir la justice sociale et à promouvoir l'état de droit, aux niveaux national, régional et international.

Je salue la décision du Président d'organiser ce débat sur le thème « le rôle de la médiation dans le règlement des différends ». La médiation a été à juste titre reconnue comme étant un outil efficace et rentable dont dispose l'ONU pour lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les problèmes politiques sont souvent au cœur des crises. Par conséquent, l'engagement précoce et la diplomatie préventive, y compris la médiation, revêtent d'autant plus d'importance actuellement que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies font face à des demandes et à des pressions sans précédent.

Mon pays a parcouru un long chemin depuis le conflit des années 90, lorsque la Croatie accueillait au total cinq opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur son territoire. Nous avons mis en place une

démocratie stable et une économie de marché, et nous servons de point d'ancrage à la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'Europe du Sud-Est.

Notre expérience et les enseignements que nous avons retenus sont les raisons de notre engagement au sein du Conseil de sécurité, où la Croatie a montré qu'elle était un partenaire responsable et dévoué dans le cadre de l'action commune visant à maintenir et à consolider la paix. Nous allons poursuivre nos efforts avec le même dynamisme à la Commission de consolidation de la paix, au Conseil économique et social et au sein des autres organes de l'ONU dont la Croatie souhaite devenir membre.

Lorsque toutes les tentatives de prévention d'un conflit échouent, la communauté internationale se tourne automatiquement vers l'ONU pour mettre fin aux hostilités et maintenir la paix. La Croatie continuera de participer aux opérations de maintien de la paix organisées sous les auspices de l'ONU. Il ne suffit toutefois pas de maintenir la paix. Dans les pays qui sortent d'un conflit, il importe de renforcer et de consolider la paix.

La Croatie, en un temps relativement limité, est passée du statut de récepteur au statut de donateur de l'aide. Nous partageons aujourd'hui nos connaissances et nos expériences avec les pays de la région, mais également avec d'autres pays en crise, où notre expérience en matière d'édification de la nation après un conflit est particulièrement utile. Mon pays, en collaboration avec d'autres États Membres et le système des Nations Unies dans son ensemble – et avec le même enthousiasme et le même esprit qui caractérisaient clairement les ambitions de la communauté internationale il y a presque six ans au moment de la création de la Commission de consolidation de la paix – se tient prêt à jouer son rôle afin de redynamiser ce dispositif de consolidation de la paix et lui permettre de s'acquitter pleinement de ses principales fonctions.

La Croatie est parvenue au terme des négociations concernant son accession à l'Union européenne (UE), et elle prévoit d'en devenir membre à part entière en 2013. Une fois qu'elle aura rejoint l'UE, la Croatie s'attachera à promouvoir l'élargissement de l'UE et n'utilisera pas ses problèmes bilatéraux en suspens comme excuse pour fixer des conditions à la progression de certains pays vers leur intégration au sein de l'UE.

J'ai organisé de nombreuses réunions avec mes homologues de la région, en particulier les Présidents de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie. Lors de nos réunions, nous avons débattu de la poursuite du processus de réconciliation, du règlement des questions en suspens entre les trois États et de notre soutien politique mutuel. La Croatie leur a promis une assistance technique dans le cadre du processus d'intégration à l'Union européenne et a souligné la nécessité d'élaborer en commun les réseaux régionaux de systèmes d'infrastructure et de les présenter en tant que projets régionaux pour demander un financement de l'UE.

En tant que membre de l'OTAN et futur membre de l'UE, nous souhaitons vivement que l'Europe du Sud-Est devienne une région de sécurité, de stabilité et de développement. Cela pourrait ne pas se concrétiser du jour au lendemain, mais je suis fermement convaincu que si tous les politiciens et les peuples concernés déploient des efforts constants et prennent des mesures ciblées, la région se débarrassera de sa mauvaise réputation de zone où la fragmentation politique s'accompagne souvent d'effusions de sang et deviendra à juste titre connue comme une région où les relations de bon voisinage, la tolérance et la coopération mutuelle prévalent, ce qui en fera une réussite européenne en matière de consolidation de la paix et de réconciliation.

Cependant, en l'absence de justice, les initiatives visant à garantir une véritable réconciliation et une paix durable pourraient ne pas parvenir à prendre racine. La Croatie est très favorable à l'adoption de mesures décisives en vue de mettre fin à l'impunité des crimes les plus graves contre l'humanité, et elle réaffirme son attachement à la justice pénale internationale en général et aux activités de la Cour pénale internationale en particulier.

La Croatie appuie l'objectif principal et les fonctions de base du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), à savoir le rétablissement d'une paix durable et la réconciliation. Elle salue les efforts déployés pour mettre en œuvre la stratégie d'achèvement des travaux du TPIY et procéder à la transition vers les mécanismes appelés à en exercer les fonctions résiduelles. La pleine coopération avec le TPIY et le respect de la justice internationale font partie de nos engagements de longue date, non seulement dans le contexte des processus d'intégration aux structures euro-atlantiques, mais également pour exprimer les valeurs fondamentales de la Croatie et lui

permettre de jouer son rôle au sein de la communauté internationale. Nous apprécions beaucoup l'héritage laissé par le TPIY, en particulier sa contribution au droit international, à la justice et à la réconciliation. Cet héritage a déjà permis d'améliorer les appareils judiciaires nationaux dans la région du fait de l'établissement de normes élevées en matière de responsabilité pénale dans le cas de violations du droit humanitaire. Le développement du droit international et des appareils judiciaires nationaux et internationaux ainsi qu'une meilleure compréhension de la justice découleront de cet héritage positif mais aussi des enseignements tirés de quelques unes des faiblesses du TPIY.

Dans le cadre du développement futur du droit pénal international, il faudrait envisager d'améliorer l'efficacité des tribunaux internationaux et de la coopération interétatique, ainsi que d'instituer une évaluation critique de certaines procédures et lois fondamentales. À cet égard, nous devrions réfléchir aux mesures plus efficaces à prendre dans le cas des pays non coopératifs, à la situation des victimes et à leur indemnisation et à la protection des témoins, ainsi qu'au concept d'entreprise criminelle commune, entre autres.

La protection des libertés et droits fondamentaux doit être garantie face aux très graves défis en matière de sécurité, comme le terrorisme international. La Croatie appuie énergiquement les valeurs et objectifs de la Stratégie mondiale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, puisqu'elle confirme que l'Organisation des Nations Unies est au cœur des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. Nous avons eu le privilège de présider le Comité contre le terrorisme lorsque la Croatie était membre du Conseil de sécurité et nous sommes prêts à faire part à d'autres de notre savoir et notre expérience, dans la région et au-delà.

Le Printemps arabe, ancré dans les aspirations légitimes des populations à de meilleures perspectives économiques et à une plus grande participation politique, vient d'entrer dans l'été, mais les acquis démocratiques engrangés doivent être préservés si nous ne voulons pas d'un retour à l'instabilité. Je pense que le cours des récents événements en Libye a clairement montré que les forces de coalition et le Conseil de sécurité ont adopté la bonne approche s'agissant de protéger les civils de la force brutale de l'ancien régime. J'espère que les forces démocratiques en Libye commenceront à édifier un nouvel État qui offrira le

même degré de protection et des chances égales à tous les citoyens libyens. Il est essentiel d'œuvrer en faveur de l'établissement de l'état de droit dans tout le pays. Nous ne doutons pas que le Conseil national de transition réussira à atteindre cet objectif. Mon pays est prêt à participer à la reconstruction de la Libye, vu notamment l'expérience qu'il a acquise en matière d'édification d'une nation et de renforcement des institutions après un conflit. Tenant compte des nouvelles priorités politiques et humanitaires apparues sur le terrain, la Croatie a envoyé une aide humanitaire ciblée à la Libye, en accordant une attention particulière aux besoins médicaux et humanitaires.

De même, la Croatie a compris les aspirations légitimes du peuple syrien, qui a besoin et mérite de recevoir un appui large et absolu. À l'instar de la communauté internationale, nous pensons nous aussi qu'il est essentiel de normaliser la situation et de prévenir d'autres violations massives des droits de l'homme, de renforcer les normes démocratiques et l'état de droit et d'aider ceux qui partagent la même vision d'une Syrie démocratique.

La Croatie partage l'idée qu'il est urgent et important que les négociations israélo-palestiniennes reprennent et aboutissent rapidement en vue de la mise en œuvre de la solution des deux États. Les changements profonds et sans précédent qui interviennent actuellement dans le paysage politique du Moyen-Orient appellent une action urgente et adaptée de toutes les parties adaptée. La reconnaissance mutuelle, soit la reconnaissance par Israël d'un État palestinien et la reconnaissance par l'État palestinien de l'État juif, constitue aussi bien le point de départ que l'issue souhaitée négociations de paix. L'incapacité à avancer vers la solution des deux États maintenant risque d'avoir des conséquences négatives imprévues, non seulement pour Israël et la Palestine mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale. Forte de sa récente expérience de la guerre et de la réconciliation, la Croatie appelle les dirigeants des parties concernées à assumer la responsabilité historique qui leur incombe de garantir l'avenir de leurs peuples et la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Dernièrement, nous avons eu un exemple de création d'un nouvel État de manière généralement pacifique et je souhaite la bienvenue au Soudan du Sud en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, cette crise et bien d'autres en cours, au Soudan, en Somalie, en République démocratique du Congo et ailleurs confirme le rôle

irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin aux conflits et, dans ce contexte, la médiation, thème de notre débat, n'acquiert que plus de pertinence.

La Croatie continue de promouvoir les droits de l'homme universels et appuie l'intégration transversale des droits de l'homme dans l'ensemble des activités de l'ONU. À cet égard, nous accordons une attention particulière à des questions telles que l'abolition de la peine de mort, l'égalité des sexes et la lutte contre toutes les formes de discrimination ainsi qu'à la promotion des droits des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées. La Croatie appuie vigoureusement les concepts d'universalité, d'interdépendance et d'indivisibilité de tous les droits de l'homme.

La Croatie se félicite de la création d'ONU-Femmes, nouvel organe des Nations Unies chargé de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Croatie appuie aussi les initiatives pertinentes relatives aux droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres et continuera d'être activement engagée dans le processus de suivi de la déclaration conjointe sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre de 2008 (voir [A/63/PV.70](#)).

Face aux changements spectaculaires intervenus dans le monde au cours des dernières décennies, des réformes globales du système des Nations Unies dans son ensemble ont été proposées. Une réforme structurelle et des améliorations dans le mode de fonctionnement des organes de l'ONU, ainsi qu'une revitalisation de l'Assemblée générale font partie de ces propositions. Bien que ce processus comprenne beaucoup d'aspects importants, la réforme du Conseil de sécurité reste essentielle. La Croatie est d'avis que le Conseil de sécurité doit refléter adéquatement la composition actuelle de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, nous sommes favorables à une augmentation du nombre de membres tant permanents que non permanents du Conseil de sécurité. Tenant compte du fait que le nombre de membres du Groupe de l'Europe orientale a presque doublé, la Croatie propose qu'un siège supplémentaire soit octroyé au Groupe des membres non permanents. La Croatie est consciente aussi de l'importance de résoudre toutes les autres questions liées à la réforme du Conseil de sécurité.

Alors que de plus en plus de défis apparaissent dans le monde entier, il est clair que nous devons tous tout faire pour renforcer les moyens, l'efficacité et la crédibilité de l'ONU en général. Nous nous félicitons de la mise en place du groupe de gestion du changement et attendons avec intérêt de voir les propositions visant à rationaliser les processus, à accroître la responsabilité et à améliorer l'efficacité de l'ONU dans l'exécution de ses tâches.

Les défis posés par le changement climatique et les conséquences qui en découlent sapent les efforts visant à assurer le développement durable. Les changements climatiques doivent mieux être pris en compte dans l'action de l'ensemble du système des Nations Unies, afin d'appuyer les efforts visant à faciliter la transition vers des économies à faible émission de carbone conformes au développement durable, à renforcer l'adaptation et la résistance des pays face aux changements climatiques et à réduire au minimum les incidences éventuelles sur la sécurité.

Étant donné la diminution des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement, l'extrême pauvreté, la faim et les maladies et l'agitation sociale, nous pensons comme d'autres que le développement durable est devenu le problème essentiel de notre époque. Dans le monde globalisé et interdépendant d'aujourd'hui, cela signifie non seulement que nous sommes confrontés aux mêmes défis mais que nous partageons aussi le même sort. En sa qualité de membre du Bureau du Comité préparatoire, la Croatie contribuera activement aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de l'année prochaine, la Conférence Rio+20. Ce sommet sera une occasion unique de réactiver l'esprit de Rio et de recréer un modèle d'engagement politique, de partenariat et d'action sur le terrain sans avoir à revoir les accords conclus à Rio en 1992 ou à Johannesburg en 2002.

Enfin, je voudrais revenir à ce que représente cette Organisation. Pour atteindre nos objectifs communs, nous devons montrer que nous avons une vision commune, que nous sommes fermes dans notre détermination, que nous sommes solidaires et que nous sommes responsables. Ou, comme un célèbre compositeur l'a dit, « Seuls les cœurs purs font de la bonne soupe ».

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier

le Président de la République de Croatie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ivo Josipović, Président de la République de Croatie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M^{me} Laura Chinchilla Miranda, Présidente de la République du Costa Rica

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République du Costa Rica.

M^{me} Laura Chinchilla Miranda, Présidente de la République du Costa Rica, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M^{me} Laura Chinchilla Miranda, Présidente de la République du Costa Rica, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Chinchilla Miranda (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir pour commencer de féliciter chaleureusement le Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa nomination pour un second mandat aux fonctions qu'il a exercées avec tant d'efficacité et de probité. Ses contributions à l'Organisation, à la communauté internationale et au système multilatéral pendant ces cinq premières années sont bien connues. Nous sommes convaincus qu'elles seront plus nombreuses encore dans les années à venir.

Je félicite également le Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser. Son expérience, ses compétences et son engagement nous garantissent d'avance un très bon travail.

Je présente mes vœux de succès à tous les deux dans l'exercice de leurs fonctions essentielles. Comme toujours, le Costa Rica les appuiera pleinement dans leurs efforts en faveur de la paix, de la sécurité, de la démocratie, du désarmement, des droits de l'homme, du respect de l'état de droit, du développement durable, de la médiation et du règlement pacifique des conflits.

J'ai aussi le plaisir de souhaiter la bienvenue au Soudan du Sud, dernier Membre en date de l'Organisation des Nations Unies. Je souhaite à son peuple un avenir prospère, pacifique et en toute sécurité. La naissance de ce nouvel État témoigne

précisément des résultats que l'on peut obtenir, même dans un contexte de violence endémique, grâce à des négociations et à la médiation internationale.

Les courants de changement social et politique, stimulants et intenses, malgré une direction encore incertaine, qui ont balayé l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient cette année ont apporté la preuve de la puissance universelle des aspirations que suscite la démocratie, de la motivation dont est source la liberté d'expression, et de l'urgence que caractérise l'exigence du respect de la dignité humaine.

Notre admiration pour les peuples de ces pays n'a d'égale que l'espoir de les voir réussir à établir, dans la paix, des systèmes politiques et sociaux empreints de tolérance, de liberté, de dynamisme, de respect envers leurs habitants et d'ouverture à l'égard de leurs voisins.

Nous espérons également voir bientôt la fin du conflit israélo-palestinien, avec deux États souverains et démocratiques vivant dans une coexistence pacifique.

Du plus profond de ses racines globales, le Costa Rica s'identifie pleinement avec les principes de la démocratie, de la paix et des droits de l'homme. Il s'agit de valeurs que nous partageons avec l'immense majorité des habitants d'Amérique centrale.

Le non-respect de ces valeurs, associés à l'exclusion sociale, aux abus du militarisme et à l'écho mortifère de la Guerre froide a plongé une grande partie de l'Amérique centrale dans des conflits intenses il y a près de quarante ans. Après des dizaines de milliers de morts, c'est grâce au dialogue et à la médiation que notre région a pu surmonter les pires démonstrations de violence politique. Au cours de cette période éprouvante, le Costa Rica a apporté une contribution déterminante à l'établissement et la concrétisation des accords de paix d'Esquipulas, qui ont ouvert la voie à la réconciliation.

Depuis lors, les progrès ont été lents et irréguliers. Dans le cadre de ce processus, il y a 15 ans, les pays d'Amérique centrale ont signé l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique. Mais le temps écoulé depuis n'a pas suffi pour consolider la « région de paix, de liberté, de démocratie et de développement » que nous promettons à nos peuples.

Pire encore, nous sommes à présent victimes d'une nouvelle et terrible forme d'agression : les attaques froides, néfastes et terribles de la criminalité transnationale organisée. Cette criminalité a provoqué l'insécurité, affaibli les institutions, corrompu les

fonctionnaires, encouragé les dépendances vis-à-vis des drogues, écourté la vie de milliers de jeunes, détruit des familles et transformé d'humbles ménagères en délinquantes. Ce fléau a usé le tissu fondamental de notre société, allant jusqu'à menacer l'état de droit dans certains pays.

Aujourd'hui, je tiens à répéter ce que j'ai déclaré pendant la Conférence internationale d'appui à la stratégie de sécurité de l'Amérique centrale, qui s'est tenue au Guatemala le 22 juin dernier : notre région est victime d'une géopolitique perverse. Étant situés entre les grands centres de production et le plus grand marché de consommation de drogues du monde, nous sommes devenus la cible privilégiée de la dynamique mortelle que génèrent ces deux camps, et nous devons en supporter les coûts astronomiques tant matériels qu'institutionnels et humains. Ce qui, pour certains des principaux acteurs de ce conflit, ne représente que de simples dommages collatéraux constitués, pour les populations d'Amérique centrale, des défis extrêmement complexes, et la cause de blessures profondes.

C'est là notre plus grande source de frustration. C'est pourquoi nous exigeons de la communauté internationale, notamment des grands consommateurs de drogues et des fabricants d'armes à l'origine de la violence, qu'ils assument pleinement et sans plus de délai leur part de responsabilité.

La Conférence internationale d'appui à la stratégie de sécurité de l'Amérique centrale, à laquelle ont assisté tous les présidents des pays de la région, du Mexique à la Colombie, marque un tournant chargé d'espoir. Là-bas, nous avons réussi à coordonner nos stratégies. Là-bas, nous avons convenu de la nécessité d'adopter une approche globale pour s'attaquer à la violence, qui passe par le renforcement des institutions et de l'état de droit, et par l'adoption de mesures pour prévenir et combattre la criminalité. Nous avons en outre réussi à faire en sorte que la communauté internationale s'intéresse à nous et nous concède quelques promesses.

Cela étant, il n'est pas encore sûr que ces stratégies soient converties en mesures efficaces, ou que nous pourrions compter sur un appui extérieur suffisant, sous forme de ressources, pour les développer. Ces ressources sont plus qu'une simple aide. Elles constituent la compensation moralement incontournable et en pratique indispensable dont nous avons besoin pour pouvoir faire, ne serait-ce qu'une

partie des investissements nécessaires pour instaurer la paix, la stabilité et la sécurité.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a insisté, à juste titre, sur la nécessité de promouvoir la diplomatie préventive. Je m'associe à cet appel, non seulement en tant que Présidente du Costa Rica mais également en qualité de citoyenne de l'Amérique centrale, et j'insiste devant le monde entier pour que nous n'attendions plus avant d'agir pour éviter une tragédie de plus grande ampleur dans notre région. Il est déjà tard. Remettre à plus tard encore serait tragique.

La diplomatie préventive présuppose une volonté politique. Nous approchons d'une nouvelle conjoncture lors de laquelle elle sera mise à l'épreuve. Je veux parler de la prochaine Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, que le Costa Rica parraine activement avec d'autres États. Nous avons besoin qu'elle aboutisse à un texte solide, complet et exigeant, qui permette de maîtriser efficacement les flux des machines de mort qui attisent tous les types de conflits.

La diplomatie préventive implique également, dans son essence la plus profonde, de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, et de respecter l'état de droit, pierre angulaire de la sécurité et de la coexistence internationales. Le Costa Rica le sait très bien. Depuis que, en 1949, nous avons aboli l'armée, nos seules lignes de défense ont été les profondes convictions civiques de notre peuple, la solidité de nos institutions et les instruments du système multilatéral. C'est également de ces défenses que dépend la sécurité des 26 autres démocraties désarmées dans le monde. Nous méritons d'être écoutées et prises en compte.

Il y a un peu moins d'un an, notre confiance dans le droit international et dans les instruments et institutions qui l'étayent a été mise à l'épreuve. En octobre dernier, des soldats et du personnel civil nicaraguayens ont envahi et occupé une partie de notre territoire national, en violation flagrante de notre souveraineté, des accords frontaliers et du droit international. Après avoir épuisé les possibilités de parvenir à un arrangement bilatéral approprié, nous avons fait appel à divers forums régionaux et internationaux. Le Gouvernement de notre voisin a fait fi de plusieurs d'entre eux. Finalement, grâce aux mesures d'urgence ordonnées par la Cour internationale de Justice, les contingents nicaraguayens ont dû se retirer de notre territoire.

Cependant, tandis que nous attendons la décision finale de la Cour, le Nicaragua, se moquant de ses ordres, multiplie les provocations et les violations ponctuelles des mesures provisoires. Qui plus est, il a menacé de mener d'autres actions susceptibles de porter atteinte à notre territoire. Nous espérons que cela ne se produira pas. Mais dans le cas contraire, nous ressaisirions sans tarder les mécanismes du système international.

Tout ce que nous demandons de l'Organisation, et du système multilatéral en général, c'est qu'elle examine vite et de manière opportune toute éventualité d'agressions. La communauté internationale ne peut pas attendre, pour prendre des mesures préventives, que des frères prennent les armes les uns contre les autres. Elle doit réagir non seulement en fonction de la quantité et de l'ampleur des détonations, mais aussi de la gravité et de la persistance des violations.

Sinon, le message envoyé au monde serait funeste, laissant entendre que la route la plus courte pour mobiliser la diplomatie passe par le sang. Notre peuple, notre pays, rejette avec force cette idée.

Convaincu de l'importance de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit humanitaire, j'ai signalé à l'Assemblée que nous souhaitions devenir membre du Conseil des droits de l'homme. Aujourd'hui, je remercie l'Assemblée de l'appui généreux qu'elle nous a accordé dans cette optique. Nous resterons fidèles aux promesses faites alors, et aux propositions que nous avons avancées lors de l'examen du Conseil à Genève et à New York.

En particulier, j'exhorte les États Membres à appuyer l'initiative dont l'heure est enfin venue : la déclaration de l'ONU sur l'éducation et la formation en matière de droits de l'homme, que le Costa Rica appuie de concert avec un groupe de pays partageant les mêmes idées. Une fois qu'elle aura été adoptée à l'unanimité par le Conseil, elle sera rapidement soumise à l'Assemblée générale. Nous sommes certains qu'elle recevra le même appui.

Lorsque l'éducation, la persuasion et d'autres mécanismes préventifs ne permettent pas d'éviter les pires atteintes à la dignité humaine, la communauté internationale est confrontée à d'autres impératifs, dont la protection des civils, qui fait partie de la notion de responsabilité de protéger. Mon pays y voit là un principe d'action préventive ou réactive basé sur des décisions légitimes et fondées. Nous espérons que ce concept, le même que celui de la sécurité humaine, est

clairement compris aujourd'hui au sein de l'Organisation.

La lutte en faveur des droits de l'homme exige par ailleurs de traduire en justice les responsables de crimes contre l'humanité. La Cour pénale internationale est aujourd'hui le principal mécanisme multilatéral à même de s'acquitter de cet objectif. Je réitère notre appui à sa mission, et j'engage instamment tous les États Membres de l'ONU à ratifier le Traité de Rome. J'exhorte également tous les États Membres à être plus actifs et à apporter des contributions plus décisives pour améliorer l'efficacité et la pertinence de notre organisation. C'est pourquoi le processus de réforme est si important.

Le Costa Rica s'est associé et continuera de s'associer aux initiatives axées sur les meilleurs changements possibles. Nous continuerons notamment à œuvrer de manière constructive à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, par le biais du groupe des cinq petits États, et en faveur d'une composition plus représentative de cet organe conformément aux directives du Groupe du consensus.

Le Costa Rica est un pays à revenu intermédiaire. Grâce à son engagement en faveur de la démocratie, de la paix, de la bonne gouvernance, de l'utilisation efficace de la coopération internationale et de ses investissements dans la santé et l'éducation, mon pays a atteint un niveau élevé de développement humain. Comme d'autres États ayant les mêmes caractéristiques, nous illustrons le succès de la coopération internationale en tant que facteur clef de la réalisation de tels résultats. Nous continuons cependant d'être confrontés aux problèmes graves de la pauvreté, de l'inégalité des revenus, des différences régionales et des conséquences de la crise économique et des catastrophes naturelles, entre autres choses.

Nous avons été des partenaires responsables, efficaces et éthiques. Nous avons fait des progrès dans notre développement, mais n'avons pas encore réussi à le consolider au point où nous pouvons nous dispenser de l'assistance internationale. Nous avons encore besoin de cette aide pour bien affermir nos réalisations. Nous attendons avec intérêt l'appui et la compréhension des pays donateurs et des institutions des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement. Notre succès relatif ne doit pas être pénalisé, mais encouragé.

Le Costa Rica a axé ses efforts sur un développement social et environnemental durable. Nous avons pris des mesures importantes pour soutenir la croissance sur la base d'un modèle économique axé sur une énergie propre et à faible émission de carbone. Notre objectif est de devenir l'un des premiers pays sans émission nette de carbone, et nous œuvrons avec diligence à cet objectif.

Comme toute action locale à des effets mondiaux, nous attendons beaucoup de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Durban à la fin de l'année, et de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue pour l'année prochaine à Rio de Janeiro. Toutefois, nous sommes également préoccupés par l'absence de progrès réalisés lors des négociations précédentes.

Enfin, je réitère notre profond attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Je me félicite qu'hier, nous ayons célébré le trentième anniversaire de la Journée internationale de la paix, une initiative du Costa Rica adoptée par consensus par

les États Membres. Et je me réjouis encore davantage que son thème cette année ait été : « Paix et démocratie : fais entendre ta voix ».

En tant que dirigeants nationaux et internationaux, nous devons toujours entendre les voix de nos peuples, les écouter, les respecter et les incorporer dans nos initiatives. Cela fait partie de nos responsabilités démocratiques, de la base de la bonne gouvernance, du début d'un véritable changement et du fondement de la légitimité.

En tant que Présidente du Costa Rica, d'un peuple discret, généreux, solidaire et libre, je m'engage à poursuivre nos efforts pour faire de notre pays et de notre monde, un pays et un monde meilleurs.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la République du Costa Rica de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Laura Chinchilla Miranda, Présidente de la République du Costa Rica, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 19 h 50.